



Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé
SFIL
B.P. 1605 Douala

**POLITIQUE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT ET A LA
PROTECTION DES DROITS DES POPULATIONS BAKA
INSTALLEES A L'INTERIEUR ET AUTOUR DE L'UFA
10 052**



VERSION 02

Août 2010

CELLULE D'AMENAGEMENT GDC

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	4
1. INTRODUCTION.....	5
2. METHODOLOGIE.....	6
3. ETAT DES LIEUX DES POPULATIONS BAKA INSTALLEES A L'INTERIEUR ET AUTOUR DE L'UFA 10 052	7
3-1. CARACTERISTIQUES HUMAINES	7
3-1-1. Caractéristiques démographiques	7
3-1-2. Statut de résidence et mouvements migratoires	10
3-1-3. Organisation socio-politique et culturelle des Baka	12
3-1-4. Activités économiques des Baka	14
3-1-5. Infrastructures sociales	17
4. MODE D'OCCUPATION DE L'ESPACE PAR LES BAKA INSTALLES A L'INTERIEUR ET AUTOUR DE L'UFA 10 052	18
4.1. NOTION D'ESPACE CHEZ LES BAKA.....	18
4.2. FORMES D'OCCUPATION DE L'ESPACE FORESTIER PAR LES BAKA	19
4.2.1. Milieu forestier comme espace résidentiel.....	19
4.2.2. Le milieu forestier comme espace de production et de rites	23
5. LES HAUTES VALEURS POUR LA CONSERVATION DANS L'UFA 10052.....	26
5.1. LE CONCEPT DE HVC POUR LES BAKA RIVERAINS DE L'UFA 10052	27
5.1.1. Les hautes valeurs pour la conservation de type 5	28
5.1.2. Les ressources halieutiques	29
5.1.3. Les hautes valeurs pour la conservation de type 6	30
5.2. LES MENACES À PRENDRE EN COMPTE SUR LES HVC.....	32
5.3. LES MESURES DE PROTECTION ET DE SÉCURISATION DES HVC DE TYPE 5 ET 6 IDENTIFIÉES À L'INTÉRIEUR DE L'UFA 10052	32
6. IMPACTS NEGATIFS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE SUR LES BAKA INSTALLES A L'INTERIEUR OU AUTOUR DE L'UFA 10052	33
6.1. IMPACTS NÉGATIFS DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE DE L'UFA 10052 SUR LES BAKA	33
6.1.1. Accroissement des relations conflictuelles avec les Bantous.....	33
6.1.2. Remise en question de la sécurité alimentaire des Baka	34
6.1.3. Menaces sur la santé des populations autochtones Baka	35
6.1.4. Dégradation de la qualité de vie	36
6.2. MESURES PRÉCONISÉES PAR LES BAKA POUR RÉDUIRE OU LIMITER LES EFFETS NÉGATIFS DE L'EXPLOITATION DE L'UFA 10052 SUR LEUR MODE DE VIE	36

7. VISION DE LA SFIL CONCERNANT LES POPULATIONS BAKA INSTALLEES A L'INTERIEUR ET AUTOUR DE L'UFA 10 052	36
8- STRATEGIE, MECANISMES DE FINANCEMENT ET SUIVI	37
8-1. OBJECTIF 1	37
8-1-1. Stratégie	37
8-1-2. Mécanismes de financement.....	38
8-1-3. Suivi.....	38
8-2. OBJECTIF 2	38
8-2-1. Stratégie	38
8-2-2. Mécanismes de financement.....	39
8-2-3. Suivi.....	39
8-2-4. Mesures de compensation en cas de destruction des HVC.....	39
8-3. OBJECTIF 3	39
8-3-1. Stratégie	39
8-3-2. Mécanismes de financement.....	40
8-3-3. Suivi.....	40
9- PROCEDURE VISANT A OBTENIR LE CONSENTEMENT DES POPULATIONS BAKA INSTALLEES A L'INTERIEUR ET AUTOUR DE L'UFA 10 052	40
9-1. NOTION DE CONSENTEMENT	40
9-2. ACTIONS A MENER.....	40
10. CONCLUSION	41

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES

AAPPEC	:	Association pour l'Auto Promotion de Populations Pygmées de L'Est Cameroun
CEB	:	Centre d'Education de Base
CEFAID	:	Centre pour l'Education, la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun
FSC	:	Forest Stewardship Council
GDC	:	Groupe Decolvenaere Cameroun
HVC	:	Haute Valeur pour la Conservation
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
RFA	:	Redevance Forestière Annuelle
SFIL	:	Société Forestière et Industrielle de la Lokoundjé
UFA	:	Unité Forestière d'Aménagement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Effectif des Baka Riverains de l'UFA 10-052

Tableau 2 : Répartition de la population par sexe

Tableau 3 : Répartition de la population par tranche d'âge

Tableau 4 : Répartition de la population par lignage (Yé)

Tableau 5 : Statut de Résidence et mouvements migratoires

Tableau 6 : Répartition de la population par unité familiale et par unité de résidence

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des Hameaux Baka riverains de l'UFA 10-052

Figure 2 : Occupation spatiale des Baka riverains de l'UFA 10-052

Figure 3 : Cadre institutionnel d'exécution du Programme

1. INTRODUCTION

En 2008, Le Groupe Decolvenaere Cameroun a élaboré et faire valider un programme global d'appui au développement et à la protection des droits des populations autochtones Baka installées à l'intérieur et autour de ses UFA. Ce programme avait été conçu sur la base de plusieurs instruments notamment :

- Des études socio économiques disponibles sur les peuples indigènes, populations autochtones ;
- Des résultats de l'étude sur les actions prioritaires à engager en faveur des populations autochtones Baka localisées à l'intérieur et autour des UFA du Groupe Decolvenaere Cameroun ;
- Des instruments juridiques internationaux sur les « peuples indigènes et tribaux » notamment, les conventions 169 et 111 de l'OIT, la déclaration de Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 ;
- Des recommandations de la plate forme et particulièrement du comité Baka lors des assises de la plate forme de concertation des acteurs impliqués dans la gestion du massif forestier Ndama Ndjiwé à Mindourou en 2008 ;
- Les entretiens avec les populations Baka de différents secteurs à savoir Mindourou ; Mbol II-Lamedoum, Ndeng, Metsoga en présence de l'ONG CEFAID.

Il présentait d'une manière générale la vision du groupe Decolvenaere Cameroun par rapport à la problématique Baka, les axes stratégiques d'intervention, les mécanismes de concertation entre les Baka et le GDC, la stratégie de mise en œuvre du programme ainsi que le cadre institutionnel.

Dans cette nouvelle version du document, il est question de définir une politique spécifique d'appui au développement et à la protection des droits des populations Baka installées à l'intérieur et autour de l'UFA 10 052 en prenant en compte les nouvelles données concernant ces populations.

2. METHODOLOGIE

Pour élaborer ce programme, plusieurs outils ont été utilisés. Il s'agit notamment :

- Du document stratégique d'appui au développement et à la protection des droits des populations Baka installées à l'intérieur et autour des UFA du Groupe Decolvenaere Cameroun. Ce document définit les grandes lignes de la politique du groupe par rapport à toutes les populations Baka riveraines de ses UFA. Il y a été extirpé tous les aspects pertinents pouvant s'appliquer aux populations riveraines de l'UFA 10 052 ;
- Des données collectées sur le terrain. En effet, si la plupart des données utilisées pour élaborer le document stratégique étaient des données génériques, des études ont été menées sur le terrain pour faire un état des lieux clair et exhaustif des populations Baka riveraines ou installées dans l'UFA 10 052 et de leur cadre de vie. Cette étude a permis :
 - o Identifier tous les hameaux Baka localisés à l'intérieur et autour de cette UFA ;
 - o Procéder au recensement systématique des populations Baka installés dans les différents hameaux ;
 - o Elaborer la carte d'occupation spatiale de chaque hameau ;
 - o Identifier et évaluer les impacts négatifs de l'exploitation forestière sur les populations Baka riveraines de l'UFA 10052 ;
 - o Rechercher de manière participative les mesures d'atténuation de ces impacts négatifs ;
 - o Identifier et cartographier de manière participative les HVC, les différentes menaces qui pèsent sur ces HVC, et proposer les mesures de protection de ces HVC.

La vision de la SFIL par rapport à la problématique des Baka installés à l'intérieur et autour de l'UFA 10 052 a ensuite été dégagée. A partir de cette vision, un objectif général et des objectifs spécifiques ont été définis. Une stratégie a ensuite été élaborée et mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

3. ETAT DES LIEUX DES POPULATIONS BAKA INSTALLEES A L'INTERIEUR ET AUTOUR DE L'UFA 10 052

3-1. CARACTERISTIQUES HUMAINES

Elles s'articulent autour de cinq points : la présentation des caractéristiques démographiques, le statut de résidence et les mouvements migratoires, l'organisation socio-politique et culturelle, la description des activités économiques et des infrastructures sociales.

3-1-1. Caractéristiques démographiques

Suite à la séance de travail effectué les 23 et 24 octobre 2009 par les autorités des arrondissements de Mbang et de Ndélélé, et les responsables de la SFIL et de la GRUMCAM une clarification a été apportée sur le statut de riveraineté des villages et hameaux des UFA 10051 et 10052. Ainsi, l'UFA 10052 est désormais riveraine à 11 hameaux Baka, tous relevant du ressort territoriale de l'arrondissement de Ndélélé. D'après les données du recensement obtenues au cours de cette étude, l'effectif des Baka par hameau est réparti dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Effectif des Baka riverains de l'UFA 10052 par hameau

Hameaux	Effectif de la population
Bélékoubou 1	30
Bélékoubou 2	41
Bélékoubou 3	16
Dongongo	51
Dongongui	41
Etom	12
Kobi	47
Minguiri	26
Ndembondjo	7
Ngotto	49
Touni	23
Total	343

Source : Nos enquêtes

Il apparaît au regard de ce tableau que l'effectif des Baka riverains de la concession 1058 est relativement faible et varie d'un hameau à un autre. Dongongo est le hameau le plus peuplé (51 habitants), suivi de Ngotto(49), de Kobi(47), de Bélékoubou 2(41) et de Dongongui(41). Les hameaux Ndembondjo, Etom et Bélékoubou 3 sont faiblement peuplés, avec respectivement 7, 12 et 16 âmes. Selon les données du recensement présentées dans ce tableau, l'effectif des Baka riverains de la concession est estimé à 343 âmes. Cet effectif dénote une croissance de la population assez faible chez les Baka, dont la charge

démographique est loin de constituer une menace en matière d'aménagement de l'UFA et de conservation des ressources naturelles.

- Structure de la population par sexe

Le tableau 2 ci-dessous fournit les données sur la structure de la population par sexe dans les hameaux enquêtés :

Tableau 2 : Répartition de la population par sexe

Hameaux	Hommes		Femmes	
	Effectifs	Valeur relative (%)	Effectifs	Valeur relative (%)
Bélékoubou 1	15	50	15	50
Bélékoubou 2	22	53,7	19	46,3
Bélékoubou 3	7	43,8	9	56,2
Dongongo	27	52,9	24	47,1
Dongongui	23	56,1	18	43,9
Etom	7	58,3	5	41,7
Kobi	22	46,9	25	53,1
Minguiri	18	69,2	8	30,8
Ndembondjo	2	28,6	5	71,4
Ngotto	22	44,9	27	55,1
Touni	10	43,5	13	56,5
Total	175	51	168	49

Source : Nos enquêtes

D'après la distribution statistique de ce tableau, les hommes sont numériquement supérieurs aux femmes. Le sexe ratio est de 51% d'hommes contre 49% de femmes.

- Structure de la population par tranche d'âge

Le tableau 3 ci-après présente la structure de la population Baka riveraine de la concession par tranche d'âge :

Tableau 3 : Répartition de la population par tranche d'âge

Tranches d'âge	Effectifs	
	Valeur absolue	Valeur relative (%)
0-5 ans	60	17,5
5-10 ans	54	15,7
10-15 ans	25	7,3
15-20 ans	42	12,2
20-25 ans	40	11,7
25-30 ans	51	14,8
30-35 ans	14	4,1
35-40 ans	20	5,8
40-45 ans	13	3,8
45-50 ans	12	3,5
50-55 ans	4	1,2
55-60 ans	1	0,3
60-65 ans	2	0,6
65-70 ans	5	1,5
Total	343	100

Source : Nos enquêtes

La répartition de la population par tranche d'âge présente une population très jeune, avec une supériorité numérique des tranches de 0 à 5 ans et de 5 à 10 ans. Ce qui induit la présence d'une forte proportion des enfants en âge préscolaire et scolaire et une demande en infrastructures éducatives. Les tranches de 15-20, 20-25 et 25-30 ont également une forte proportion, avec un effectif cumulé de 38,7%. Cette forte représentativité traduit potentiellement une grande disponibilité de main-d'œuvre. Par ailleurs, la faible proportion des personnes de 50 ans et plus, avec un effectif cumulé de 3,6% dénote une faible espérance de vie, conséquence sans doute des conditions de vie inconfortables. Toute cette population semi-nomade est constituée de différents clans ou lignage (Yé), répartie dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Répartition de la population par lignage (Yé)

Lignages	Effectifs	
	Effectifs	Valeur relative (%)
Yé bombi	2	0,6
Yé bossila	13	3,8
Yé gboko	12	3,4
Yé kpotolo	31	9
Yé likemba	50	14,6
Yé mambe	1	0,3
Yé mombito	48	14
Yé ndjembe	48	14
Yé ndonga	34	10
Yé ndongo	32	9,3
Yé ndoumou	2	0,6
Yé silo	40	11,7
Yé wala	28	8,1
Yé yandji	2	0,6
Total	343	100

Source : Nos enquêtes

Au regard des données du tableau ci-dessus, les Yé likemba, les Yé mombito et les Yé ndjembe sont les lignages les plus représentés dans le massif, avec 14,6% pour les premiers et 14% pour les deux derniers. Les Yé ndoumou, les Yé yandji et les Yé mambe sont les moins représentés, soit 0,6 pour les deux premiers et 0,3 % pour les deuxièmes.

Il convient de noter que dans la société Baka, le clan (Yé) et le lignage (Lalalé) se confondent. Les Baka appartenant à des lignages différents cohabitent dans un même hameau. C'est dire que dans un même hameau, on retrouve des Baka issus des lignages distincts. Ils sont unis entre eux par des liens matrimoniaux et de consanguinité.

3-1-2. Statut de résidence et mouvements migratoires

Le **Tableau 5** ci-dessous présente le statut des résidents dans la zone d'étude.

Permanent	(%)	Temporaire	(%)	Potentiel	(%)
327	95,3	9	2,6	7	2,1

Source : Nos enquêtes

Dans la zone d'étude, 95,3% de personnes enquêtées sont des résidents permanents. Les personnes en situation de résidence temporaire ou occasionnelle, de résidence potentielle et de migrant de retour sont très peu nombreuses, avec respectivement 2,6 et 2,1%. Ce qui, probablement est révélateur d'une faible migration. Toutefois, cette stabilité relative ou sédentarisation est un phénomène nouveau chez les Baka, du fait qu'ils étaient jadis des nomades. Cette situation de nomadisme s'observe encore quelque peu chez ces derniers, car l'exercice de leurs activités de subsistance (cueillette, chasse, pêche, ramassage...) les pousse

souvent à effectuer des séjours prolongés au cœur de la forêt. C'est pourquoi au lieu de peuple nomade, ils sont de plus en plus désignés de nos jours par « population semi-nomade ».

- Taille du ménage

Au cours des opérations de collecte des données, nous avons dénombré 89 ménages ou unités familiales, regroupés en 57 unités de résidence. Chaque unité familiale compte entre 2 et 6 personnes, et chaque unité de résidence abrite de 2 à 3 ménages. Tout cet ensemble est réparti dans le tableau ci-dessus.

Tableau 6 : Répartition de la population par unité familiale et par unité de résidence

Hameau	Unité familiale	Unité de résidence
Bélékoubou 1	5	5
Bélékoubou 2	12	8
Bélékoubou 3	3	3
Dongongo	18	4
Dongongui	8	5
Etom	4	4
Kobi	9	8
Minguiri	8	6
Ndembondjo	1	1
Ngotto	14	6
Touni	7	7
Total	89	57

Source : Nos enquêtes

Dans les hameaux Bélékoubou 1, Bélékoubou 3, Etom, Ndembondjo et Touni, le nombre d'unité familiale ou ménage est égal à celui des unités de résidence. Ce qui pourrait traduire un certain rapprochement entre les familles. Par contre, ces proportions diffèrent des hameaux Bélékoubou 2, Dongongo, Dongongui, Kobi, Minguiri et Ngotto et peuvent signifier une dispersion entre les familles. Les cas de Dongongo et de Ngotto sont les plus marquants, avec 18 ménages pour 4 unités de résidence et 14 unités familiales pour 6 unités de résidence ; c'est dire qu'ici les familles semblent plus soudées entre elles que dans les autres campements.

- Descriptif de l'habitat

La sédentarisation est un phénomène de plus en plus observé chez les Baka. Elle entraîne des mutations dont les effets sont perceptibles sur leur mode de vie et sur l'habitat. Avec la sédentarisation, les Baka adoptent progressivement un modèle nouveau d'habitat, qui est la case, au détriment du « mongoulou ». Forme d'habitat précaire qui répondait beaucoup plus aux exigences du nomadisme, il devient difficile d'en trouver actuellement dans les hameaux, à l'exception de Minguiri, où toutes les 6 unités de résidence dénombrées sont des « mongoulou ». Les femmes assurent davantage leur construction dans les campements saisonniers en forêt. La case, expression de la sédentarité et de l'accès à la modernité se

différentie du « mongoulou » par l'architecture et la qualité des matériaux de construction. Le « mongoulou » est une hutte circulaire faite des feuilles de « marantaceae » ou ngongo , tandis que la case est calquée sous le modèle bantou. Elle se présente sous une forme rectangulaire, avec des murs en terre battue. Ces murs sont parfois constitués d'écorce de l'arbre « gbando », ou encore de nattes de raphia. La toiture est également faite de raphia tissé. C'est dire qu'en dehors de la terre battue, les Baka prélèvent essentiellement leurs matériaux de construction dans la forêt ; ce qui traduit leur degré de dépendance vis-à-vis des ressources forestières. La photo ci-contre est un exemple de case.



Photo 1 : un modèle de case dans le hameau Bélékoubou 1

Cependant, dans certains hameaux à l'instar de Bélékoubou 2, Bélékoubou 3, Etom et Ngotto, on trouve quelques maisons construites en planches, avec des toitures en tôles.

Au total, nous avons dénombré 6 maisons en planches, 8 « mongoulou », 20 maisons en terre battue et 23 maisons en nattes de raphia. De manière générale, les cases des Baka ont des dimensions réduites et sont très compartimentées. La plus grande pièce de la case sert habituellement de cuisine et se trouve à la façade principale. Les autres, plus petites, constituent des chambres à coucher. Ces cases abritent une à quatre unités familiales, parfois réparties en famille nucléaire, famille élargie et des visiteurs d'une durée plus ou moins longue.

3-1-3. Organisation socio-politique et culturelle des Baka

Sur le plan social, la société Baka a une structure clanique. Elle est subdivisée en clans ou « Yé », répartis en lignages ou « Lalalé », et composés de familles ou « ndayo ». Etant donné que dans la société Baka le clan et le lignage se confondent, le Baka socialement s'identifie par rapport à l'un ou à l'autre. Mais le clan ou le lignage ne détermine pas l'appartenance à un territoire donné ; d'où le caractère très composite (présence de plusieurs lignages dans un même hameau) du hameau. La cohabitation des lignages différents dans le même hameau s'explique par le caractère « virilocale » et « uxoricale » de la résidence chez les Baka. Pour le Baka, les membres du ménage peuvent résider définitivement soit chez le mari, soit chez l'épouse, sans porter préjudice au groupe. Nous avons observé ces deux cas de figure dans les

différents campements étudiés. A Dongongo et à Ngotto par exemple, les chefs de ménages sont à majorité installés dans les familles de leurs épouses. Le système de dot pratiqué est un élément d'explication de cette situation. Ici, la dot consiste pour l'essentiel en la prestation (offre des services de chasse, de cueillette, de la main d'œuvre...) du futur gendre dans sa belle-famille ; ce qui favorise souvent l'installation définitive de ce dernier chez son épouse. Par ailleurs, la parenté chez les Baka est de type classificatoire. Les consanguins se reconnaissent parents, tant du côté paternel que du côté maternel, mais la filiation demeure patrilinéaire. L'exogamie clanique est de rigueur car il n'existe pas de lien matrimonial entre des personnes issues du même clan ou lignage.

Sur le plan politique, la société traditionnelle Baka repose sur une organisation égalitaire. Toutefois, il existe au sein du groupe des personnes ayant des rôles et des statuts vis-à-vis de la communauté. Ces personnes ont, de par leur compétence pour certaines activités des devoirs et des responsabilités envers la communauté ; d'où le respect qui leur est dû. Il s'agit de façon hiérarchique du :

- « kobo » qui est le plus âgé, le plus sage et le conseiller du groupe ;
- « tuna » ou grand chasseur d'éléphant ;
- « moyeli » ou gardienne de la chance ; c'est une femme âgée, apparentée à la lignée du « kobo » et qui joue le rôle de meneuse dans la société secrète féminine appelée « yeli » ;
- devin ;
- « nganga » ou guérisseur ;
- « wakolo » désigne la personne qui rappelle la volonté de Dieu dans la communauté ;
- « wamoé » désigne celui qui dévoile les secrets même les plus intimes du groupe ;
- « mogba » ou le chef de campement.

Cette structure hiérarchique est de moins en moins observée chez les Baka riverains de l'UFA 10052. L'avènement du christianisme et de l'exploitation forestière industrielle a entraîné une déstructuration de l'organisation politique de la société traditionnelle Baka. L'organisation politique désormais repose davantage autour du « mogba ». Tous les hameaux enquêtés ont à leur tête un « mogba » ou chef de campement. Il est choisi pour ses qualités et ses facilités à mener le groupe. Il a un titre symbolique et sa fonction est plus tournée vers l'extérieur. Il est chargé d'informer la population des nouvelles et des décisions émanant du chef de village bantou. En cas de litige entre un Baka et un Bantou, il plaide au niveau du chef de village bantou. Il est sous l'autorité de ce dernier.

Les hameaux Baka ne bénéficient pas encore d'un statut de reconnaissance officielle par l'administration territoriale. Ainsi, chaque hameau Baka est rattaché au village bantou le plus proche ; d'où la dépendance hiérarchique du chef de campement Baka vis-à-vis de la chefferie de 3^e degré la plus proche du campement. Les hameaux Bélékoubou 1, 2 et 3 sont sur le plan administratif rattachés à la chefferie de Békaré, les hameaux Touni, Ndembondjo, Etom, Dongongui et Minguiri sont rattachés à la chefferie de mindourou, et ceux de Dongongo, Kobi et Ngotto sont rattachés aux chefferies respectives par lesquelles ils sont désignés.

Sur le plan culturel et religieux, le Baka ne rompt pas totalement avec la nature. Il voue à cet effet un culte au grand esprit résidant dans la forêt profonde. La cosmogonie Baka attribut

l'univers visible et invisible à « Komba ». Par cosmogonie Baka, il faut entendre la manière dont l'univers fut établi selon la conception des Baka. Komba est le point de départ de toute chose, il désigne l'être suprême de l'univers chez les Baka, dont Dieu. Selon cette conception, tous les Baka ont été engendrés dans la forêt et y ont vécu pendant longtemps. Suite à ces représentations, nous pouvons comprendre l'attachement du Baka à son milieu d'origine qui est la forêt. Toute sa vie y est orientée et elle comprend une dimension sacrée indéniable car c'est le refuge de Komba. Par ailleurs, l'univers culturel Baka est composé d'un ensemble de rites ayant pour eux une valeur symbolique et identitaire important. Ces rites, par ordre d'importance sont classés de la manière suivante :

-Le « Jengi » ; ce rite revêt une importance significative dans l'univers culturel Baka. Il s'agit d'un culte rendu au grand esprit de la forêt. Il « *est régulièrement pratiqué chaque fois que toutes les conditions sont réunies (abondance des vivres et des produits de la forêt, de boisson, etc.) en fin d'année c'est-à-dire entre le mois d'octobre et de décembre* » (CEFAID). Le Jengi est à la fois un rite d'initiation exclusivement masculin et l'incarnation de la divinité. Il constitue le point de liaison entre le visible et l'invisible et permet aux Baka de « *pouvoir se ressourcer et de recevoir les bénédictions. Il est annonciateur des évènements heureux et malheureux (abondance des récoltes, pestes, etc.)* ».

-Le « mekondi » ; il est pratiqué lors des retraites en forêt. Ce rite accomplit une double fonction curative et préventive car Il permet de soigner les maladies et de les prévenir. Il a également pour fonction de « *rendre la chasse fructueuse lors des pénuries alimentaires. Il s'exerce pendant la période comprise entre mars et juillet* ».

-Le « mbouamboua » ; ce rite est pratiqué pour rendre la chasse ou la pêche fructueuse. Il est accompli pour que les pêcheurs et les chasseurs aient en abondance les produits de ces activités à leur retour de la forêt. Il est souvent pratiqué entre mars et juillet.

-Le « béka » ; encore appelé rite de la circoncision, il ne peut se tenir qu' « *à condition que soient rassemblés au moins cinq petits garçons* ». Il peut être accompli à tout moment de l'année.

Chaque rite et cérémonie Baka s'accompagne d'un chant et d'un pas de danse de circonstance. L'univers culturel Baka est donc, de ce fait riche en danses et en musiques vocales ; d'où l'importance du chant polyphonique dans la culture de ces chasseurs-cueilleurs. Toutefois, avec la conversion de certains Baka au christianisme notamment le catholicisme, la plupart de ces rites sont en voie de disparition ; seul le rite du Jengi résiste encore à cette influence du catholicisme, car il est encore pratiqué dans presque tous les hameaux enquêtés, à l'exception de Dongongo, Kobi et Ngotto où les répondants nous ont affirmés ne pas le pratiquer.

3-1-4. Activités économiques des Baka

Cette section présente les principales caractéristiques économiques des semi-nomades riverains de l'UFA 10052. La mise en exploitation de ce massif forestier a contraint les Baka à s'installer le long des pistes et voies carrossables. Ce processus de sédentarisation, encouragé par les pouvoirs publics est également lié à l'influence de l'évangélisation menée auprès de ces populations autochtones par les missionnaires catholiques. Avec la sédentarisation, les Baka vont, sur le plan économique passer d'une économie de ponction à une économie de production. L'économie de ponction renvoie à une économie

essentiellement basée sur les activités de chasse et de cueillette ; elle répond à cet effet aux exigences du nomadisme, autrefois reconnu chez les Baka. L'économie de production quant à elle est basée sur les notions d'accumulation, de profit et de propriété ; elle obéit aux logiques de la sédentarisation. Ainsi, la vie économique des semi-nomades est désormais marquée à la fois par des activités jadis traditionnelles (chasse, cueillette...) et les pratiques agricoles, conséquence de la sédentarisation.

- Agriculture

L'agriculture est une activité relativement récente chez les peuples autochtones Baka. Elle fait suite à la mise en exploitation de la forêt, qui par le passé constituait leur milieu de vie par excellence. Dans la cosmogonie Baka, la forêt est un don naturel, gracieusement offerte par Komba. D'après cette conception, les produits issus de l'agriculture vivrière sont des produits domestiqués, contrairement à l'igname sauvage qui est produit naturel de la forêt et un don de Komba. Mais l'exploitation forestière et la sédentarisation obligent les Baka à s'intéresser à l'agriculture. L'agriculture constitue donc pour ces anciens nomades une contrainte sociale. Elle obéit davantage aux exigences de subsistance qu'à des logiques de rente. Les hommes procèdent au défrichage des parcelles destinées à la culture des produits par les femmes. Les principaux produits cultivés sont la banane-plantain, le macobo, le manioc et la patate douce. Mais des quantités très faibles sont parfois commercialisées pour l'approvisionnement en produits de première nécessité. Dans tous les hameaux Baka localisés autour et à l'intérieur de l'UFA 10052 ayant fait l'objet de cette étude, certains semi-nomades enquêtés disposent aux alentours et à l'intérieur du massif des champs agricoles. Il s'agit des champs de cultures vivrières car nous n'avons pas rencontré au cours des opérations de collecte des données des champs de culture de rente appartenant aux Baka. Cela traduit le faible engouement qu'ils manifestent pour l'agriculture de rente. Les champs Baka sont moins vastes que ceux de leurs voisins Bantou. La faible culture d'accumulation des Baka et le manque crucial d'outils de travail sont certainement des raisons qui expliquent les étendues réduites de leurs champs.

Ainsi, l'usage des terres pour l'agriculture et dans une moindre mesure la commercialisation des produits qui en résultent, favorisent l'intégration des Baka à une économie monétaire. Cette insertion à une nouvelle économie entraîne aussi l'appropriation de la rente foncière. L'adoption de l'agriculture pose de nouvelles exigences auxquelles le nouveau paysan Baka doit désormais s'adapter. Il doit se soumettre au rythme et au cycle de la production agricole, se frayer un espace de culture, s'approprier des nouveaux outils et méthodes de production et faire preuve de patience dans l'attente des fruits de son labeur.

- Pêche

La pêche est une activité également pratiquée par les semi-nomades. Elle s'effectue exclusivement dans les petits cours d'eau qui arrosent la zone de l'UFA. Elle est généralement pratiquée en saison sèche. Les produits de la pêche constituent une autre source de protéines animales pour les Baka. Les techniques usuelles sont la ligne, l'hameçon et le filet par les hommes ; la nasse et le barrage des cours d'eau par les femmes. Les principales espèces capturées sont les silures, les carpes, les crevettes et les crabes. Ces produits sont essentiellement destinés à l'autoconsommation.

- Chasse

La chasse est l'activité millénaire des Baka. Elle est pratiquée à l'intérieur de la concession, dans le cadre de l'exercice du droit d'usage reconnu à ces peuples autochtones et aux Bantou. Les Baka riverains de la zone d'étude chassent essentiellement pour la subsistance. Les techniques utilisées sont le piégeage et les chiens pour la capture des céphalophes et rongeurs, la lance pour les gros gibiers (buffle) et les fusils pour les grimpeurs (singe). Ces différentes techniques sont contre-indiquées, car l'utilisation du câble d'acier et de la lance est interdite par la loi forestière. Certes l'usage des fusils de chasse n'est pas fréquent chez les Baka, mais nous l'avons observé au cours des enquêtes, notamment chez ceux de Kobi et de Ngotto. Ne disposant pas des moyens pour se procurer un fusil de fabrication artisanale, certains semi-nomades de ces hameaux obtiennent en location ces armes à feu auprès de leurs voisins Bantous. La durée de location varie entre 2 semaines et 1 mois, et la contrepartie est le partage du butin de chasse ramené au terme du contrat. Cette pratique ne va pas sans engendrer les conflits entre les deux parties car elle est émaillée de ruse, duperie, supercherie, méfiance et partage inéquitable. Par ailleurs, ces techniques et pratiques de chasse qui sont de nature à favoriser le braconnage sont renforcées par l'ouverture des pistes d'exploitation dont ces derniers se servent parfois pour évoluer dans les profondeurs de la forêt.

- Cueillette

La cueillette est une activité importante pour les peuples autochtones. Elle est l'activité qui occupe plus de 85% des Baka riverains du massif forestier ici étudié. C'est la source de subsistance la plus importante qu'ils obtiennent de la forêt. Elle consiste au prélèvement de la ressource ligneuse et non ligneuse (feuille, fruit, écorce, graine, tige, sève,...) à des fins alimentaires, médicinales, artisanales, pour le chauffage et la construction de l'habitat. Le « koko » (*Gnetum africanum*), encore appelé salade sauvage par les chasseurs-cueilleurs est le produit forestier non ligneux (PFNL) le plus prélevé dans l'espace forestier mis en exploitation. L'habileté des Baka à l'exercice de cette activité suscite les déplacements des Bantou et de certains revendeurs dans les hameaux pour acheter ce produit à des coûts dérisoires (50 à 75 francs le paquet, qui est revendu à 100 ou 200 francs selon la destination). Une quantité de « koko » prélevée par les semi-nomades est destinée à la commercialisation. Les revenus issus de la vente de cette ressource non ligneuse leur permettent d'acheter du sel, du savon, du pétrole, des ustensiles de cuisine, etc. D'autres produits comme les chenilles, les champignons, le miel, les ignames sauvages (sapa), riches en éléments nutritifs sont également des produits prélevés dans la forêt par ces communautés autochtones Baka.

L'exercice de ces activités favorise les déplacements et les séjours prolongés des Baka dans l'UFA, où ils y bâtissent des campements saisonniers leur servant d'abri. Les Baka de Minguiri nous ont déclaré par exemple qu'ils ne sortiront en forêt qu'à l'approche des fêtes de fin d'année. Par contre ceux de Dongongo et Ngotto sortent habituellement le mercredi et le vendredi soir, pour commercialiser le « koko » dans les marchés de ces deux villages qui ont respectivement lieu le jeudi et le samedi de chaque semaine.

Au demeurant, l'agriculture, la pêche, la chasse et la cueillette sont les principales activités économiques des peuples autochtones riverains de la concession 1058. Ces activités qui se

déroulent toutes en forêt traduisent l'importance de cet écosystème pour le Baka. Toutefois, nous avons au cours des opérations de dénombrement recensé deux Baka respectivement employés comme gardien à la GRUMCAM et à la SFIL et un troisième, enseignant et Directeur du centre d'éducation de base (CEB) de Kobi. Par ailleurs, deux anciens employés des sociétés d'exploitation forestière suscités ont été dénombrés au sein de cette population. Ce qui pourrait dans une certaine mesure traduire l'existence et la disponibilité d'une main d'œuvre que l'une ou l'autre entreprise gagnerait à capitaliser.

3-1-5. Infrastructures sociales

L'accès aux infrastructures reste une gageure pour l'ensemble des Baka enquêtés. Aucun des 11 hameaux couverts par l'étude ne dispose d'un point d'eau aménagé. Les Baka ici concernés s'approvisionnent en eau potable dans les sources et cours d'eau les plus proches du campement. Ce qui ne les met pas à l'abri de certaines maladies hydriques. Pour ce qui est de l'électricité, le moyen d'éclairage généralement utilisé dans les ménages est la lampe tempête pour les uns et le feu de bois pour les autres.

Sur le plan éducatif, l'ensemble de la zone est couverte par quatre centres d'éducation de base (CEB) dont trois sont fonctionnels (Bélékoubou 2, Kobi et Ngotto) et un non fonctionnel (Etom). Le centre de Bélékoubou 2 est une salle de classe construite en planches et tôles ; alors que ceux de Kobi et Ngotto sont des bâtiments de deux salles de classes chacun, construits en briques crépis-peint et tôles. Les CEB sont des centres préscolaires qui préparent les enfants Baka à affronter psychologiquement et intellectuellement l'école publique. Ils ont été créés dans le cadre du projet AAPPEC (Association pour l'Auto promotion des Populations de l'Est Cameroun), financé par les missionnaires catholiques. En dehors de la scolarisation, les autres secteurs d'activités de ce projet étaient l'évangélisation, la santé, l'encadrement de la femme et l'agriculture. C'est ce qui explique l'influence du catholicisme sur les Baka de la zone d'étude, notamment ceux qui vivent dans les différents hameaux abritant les CEB. Bien qu'ils aient été créés pour promouvoir la scolarisation des enfants Baka, ces centres ont des effectifs d'élèves relativement faible, soit respectivement 5 élèves à Bélékoubou 2, 15 à Ngotto et 41 à Kobi (le CEB de Kobi comprend deux sections : « ora » 1 et « ora » 2). Les élèves de Bélékoubou 2 sont tous les Baka ; les CEB de Kobi et de Ngotto ont des effectifs mixtes à savoir les enfants Baka et les enfants Bantou. C'est ce qui explique la différence des effectifs avec le CEB de Bélékoubou 2. Le centre de Ngotto est tenu par une animatrice Bantou, celui de Bélékoubou 2 par un animateur Bantou et celui de Kobi par un Baka qui en est le Directeur et un Bantou, son assistant.

Sur le plan sanitaire, l'accès aux soins et services de santé moderne reste encore très difficile pour les Baka enquêtés. En dehors de Ngotto où le centre de santé du village est plus ou moins proche du campement (5 km), les autres hameaux de la zone de l'UFA sont éloignés des centres de santé. A titre d'illustration, le dispensaire de Mindourou est situé à 7 km de Bélékoubou 1, 9 km de Bélékoubou 2 et 13 km de Bélékoubou 3. Certes la SFIL a mis en place des mesures visant à inciter les Baka à la médecine moderne, notamment leur accès gratuit aux médicaments et aux soins de son infirmerie. Mais la distance qui sépare les hameaux Baka de cette infirmerie constitue un des obstacles majeurs à l'effectivité de ces

mesures. A cela il faut ajouter l'engouement que les Baka ont toujours manifesté pour la médecine traditionnelle, du fait de leur connaissance de la pharmacopée.

Sur le plan de la communication, quelques Baka disposent des postes récepteurs radios qui leur permettent de façon sporadique de suivre la musique et dans quelques cas rares de s'informer.

4. MODE D'OCCUPATION DE L'ESPACE PAR LES BAKA INSTALLÉS A L'INTERIEUR ET AUTOUR DE L'UFA 10 052

Cerner les logiques de l'occupation spatiale de ces populations autochtones Baka est l'objet de cette partie. Elle s'articule autour de deux points à savoir la conception de l'espace forestier, les formes d'appropriation de l'espace et les différents usages de la forêt par les Baka.

4.1. NOTION D'ESPACE CHEZ LES BAKA

Il s'agit dans cette section de présenter la conception de l'espace, voire du milieu forestier par les semi-nomades. Car la représentation que le Baka a vis-à-vis de l'espace détermine, oriente et influence la manière de l'occuper et les usages qu'il en fait. Autrement dit pour appréhender l'occupation de l'espace forestier et les fonctions de cet écosystème pour les chasseurs-cueilleurs, il importe de savoir ce que représente la notion d'espace dans l'imaginaire collectif Baka.

Les Baka ont une double conception de l'espace. Le haut, qui s'oppose au bas renvoie à une approche verticale de l'espace. Le lointain, opposé au proche renvoie à une vision horizontale de l'espace. Dans la première approche qui attribue un sens vertical à l'espace, le haut, symbolisé par le ciel est peu pris en compte par les Baka. Par contre, ils accordent une grande valeur au bas, car c'est là où s'organise et se structure leur cadre de vie. La deuxième acception qui traduit le rapport à l'horizontalité est encore plus significative dans ce système socio-spatial Baka. Le proche ici désigne l'espace d'habitation, c'est-à-dire là où se localise le campement du village ou « gba », alors que le lointain renvoie à l'espace compris entre le premier point d'exercice de leurs activités et les confins de la forêt, matérialisés par les limites de leurs espaces ressources. Dans cet intervalle sont juxtaposés des lieux différents les uns des autres par leurs fonctions sociales et culturelles.

Au regard de cette conception, la notion d'espace revêt une importance significative dans l'univers social Baka. Elle représente un système, dont toutes les composantes (site d'activités socio-économiques et culturelles, cadre de vie) constituent des entités indissociables et interdépendantes. L'espace, matérialisé ici par l'UFA 10052 autour et à l'intérieur de laquelle sont localisés les semi-nomades Baka représente pour eux un abri sécuritaire, un lieu de confort et de bonheur. Il relève à la fois du profane et du sacré. L'aspect profane renvoie aussi bien au cadre de vie qu'aux différents sites d'activités de subsistance. Tout le monde peut y accéder, sans aucune restriction. La dimension sacrée représente les lieux de rites ;

c'est également le lieu où résident « komba » et ses esprits. Seuls les initiés peuvent y accéder facilement. Ce système de représentation spatiale détermine la manière dont les Baka organisent et occupent le massif forestier ici étudié.

4.2. FORMES D'OCCUPATION DE L'ESPACE FORESTIER PAR LES BAKA

Les Baka organisent et structurent leur finage en deux entités à savoir l'espace résidentiel d'une part et l'espace ressource et autres sites culturels d'autre part. L'occupation de l'espace diffère d'un site à un autre.

4.2.1. Milieu forestier comme espace résidentiel

Pour ce qui est de l'espace résidentiel les Baka de la zone d'étude distinguent le campement structuré de la forêt du campement du village.

- Le campement structuré de la forêt

Le campement saisonnier de la forêt se présente de manière générale sous la forme d'un demi-cercle ouvert au niveau de la lisière de la forêt. Il est constitué de maisons en huttes de feuillage ou de raphia tissé. Ces maisons leur servent d'abri lors des activités qui nécessitent un séjour prolongé en forêt (chasse, cueillette, pêche). Ces campements sont disséminés à l'intérieur de l'UFA. Ils sont de manière générale localisés à proximité des cours d'eau dont ils portent les noms. C'est le cas par exemple des campements saisonniers Nguendila, Kokolombo, Mendjoka, Ndembe, Ngwangwa, qui sont des espaces saisonniers d'habitation aménagé par les Baka à l'intérieur du massif.



Photo 2 : une case du Campement saisonnier Nguendila

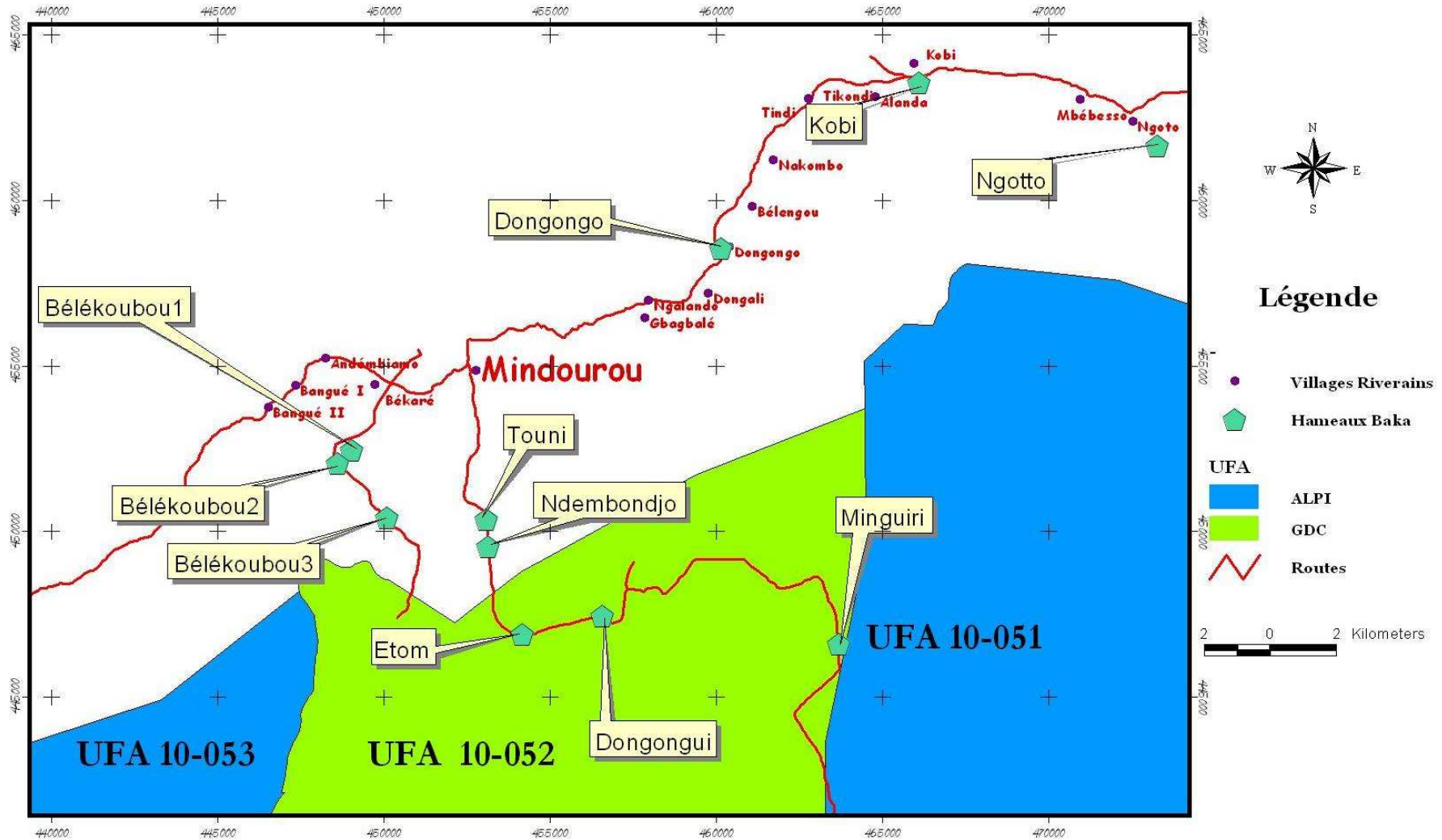
D'autres campements saisonniers à l'instar de Medjina, Djoué, Bongoué, Gbakapi ont aussi été identifiés à l'intérieur de l'UFA. Le choix de l'emplacement du campement de brousse est fonction de la disponibilité de la ressource (faunique, forestière, ligneuse et non ligneuse) et de la proximité du cours d'eau. L'occupation du campement saisonnier de la forêt se fait sous une forme semi-circulaire. La disposition des cases et/ou des huttes est fonction de la

catégorie et de la position sociales dans le groupe. La case du « mogba » ou chef occupe la façade, l'entrée principale du campement. Les autres cases et/ou huttes sont localisées vers le centre à l'exception de celles des gendres, qui se trouvent hors du cercle, derrière celles des beaux-parents et s'ouvrent vers la forêt. L'habitat dans les campements saisonniers est pour la plupart constitué des huttes en feuilles ; on y trouve également les cases faites de nattes de raphia, comme l'indique la photo ci-dessus. Cette forme d'occupation circulaire de l'espace résidentiel en forêt obéit à une longue tradition de nomadisme, autrefois principale caractéristique des Baka.

- Le campement linéaire du village

A la différence du campement de la forêt qui est un espace saisonnier de résidence, le campement permanent ou hameau du village est le lieu permanent d'habitation des Baka riverains de la zone d'étude. Il est la conséquence de leur entrée progressive à la modernité, accélérée par le processus de sédentarisation. Le campement permanent du village ou « gba » se trouve en bordure des routes et des pistes forestières. Dans la zone d'étude, 11 hameaux Baka ont été identifiés à l'intérieur et autour de l'UFA 10052. Les principaux hameaux identifiés sont Bélékoubou 1, Bélékoubou 2, Bélékoubou 3, Touni, Ndembondjo, Etom, Dongongui, Minguiri, Dongongo, Kobi et Ngotto. Ils sont tous localisés le long des pistes et routes ouvertes par l'exploitation du massif forestier auquel ils sont riverains. Les campements Bélékoubou 1, 2 et 3 sont respectivement localisés à 3, 5 et 9 km du village Békaré auquel ils sont rattachés. Ils sont traversés par une ancienne piste forestière que les riverains empruntent pour se rendre à l'intérieur de l'UFA, dans sa partie nord. Les hameaux Touni, Ndembondjo, Etom, Dongongui et Minguiri sont situés à l'intersection de l'axe Mindourou-ancienne barrière. Cet axe est traversé par une route forestière carrossable qui relie les entrées nord et sud de l'UFA 10052. Les Baka identifiés dans ces hameaux empruntent les pistes longeant cet axe de part et d'autre pour évoluer vers l'intérieur de la concession. Le campement Dongongo est localisé sur l'axe Mindourou-carrefour Kobi. Les Baka habitant ce hameau se servent également des pistes pour se déplacer dans l'UFA. Les hameaux Kobi et Ngotto se trouvent sur la route Batouri-Ndélélé. Ils sont respectivement situés à 500 m et 2 km des villages qui portent les mêmes noms. En dehors du campement Dongongo qui se trouve en bordure de la route, tous les autres hameaux sont situés à des distances plus ou moins éloignées des villages auxquels ils sont rattachés. Ce qui pourrait traduire leur cohabitation difficile avec leurs voisins Bantous. La carte ci-dessous ressort les différents hameaux, espace permanent de résidence des Baka riverains de l'UFA 10052

Localition des Hameaux Baka riverains de l'UFA 10.052



Elle a été obtenue à partir des coordonnées GPS (Global Positioning System) prises lors de la descente dans chaque hameau. Celles-ci ont été encodées puis géoréférencées dans le SIG (Système d'Information Géographique). Ces campements sont localisés aussi bien à l'intérieur qu'autour de l'UFA 10052. Au total, 15 campements saisonniers ont été identifiés à l'intérieur de l'UFA et 11 hameaux ou campements à l'extérieur de l'UFA. Les hameaux sont disposés sous une forme linéaire. A l'entrée de chaque hameau se trouve la case du « mogba ». A l'arrière de la maison du chef se trouve le « ndjanga », couloir aménagé pour le « Jengi ». Les autres cases construites par les hommes sont disposées de manière linéaire de part et d'autre des bordures de la piste. Ce mode d'occupation linéaire de l'espace résidentiel est en rupture avec le mode circulaire pratiqué dans les campements saisonniers de la forêt. Derrière les cases se trouvent des petits champs où se pratique une agriculture parfois très rudimentaire. Ces petits espaces agricoles marquent le point de démarcation entre l'espace résidentiel et la forêt.



Photo 3 : Occupation linéaire de l'espace dans le hameau Bélékoubou 2

D'autres champs se trouvent à des distances plus éloignées du hameau, à l'instar de Nguendila et de Ngwangwa. Le système d'appropriation de l'espace le plus usuel par les riverains Baka est l'accaparement, favorisé par l'abondance des terres et l'absence d'un système traditionnel ou juridique de contrôle foncier. L'absence d'un système foncier ici est liée à une longue tradition de nomadisme qui excluait toute notion de propriété foncière individuelle car toute occupation spatiale était éphémère. Avec le processus de sédentarisation, chaque chef de ménage choisit un endroit propice du campement pour construire la case familiale. Il commence par le défrichage. Le processus est le même pour l'acquisition des terres destinées à l'agriculture. Le défrichage est donc à la base du contrôle foncier chez les peuples autochtones Baka riverains de l'UFA 10052. Le choix du lieu est déterminé par le

voisinage parental. Etre aux côtés des personnes du même lignage que soi ou des parents consanguins suppose pour le Baka une certaine sécurité sociale.

Au demeurant, les formes d'occupation et d'appropriation spatiales chez les semi-nomades étudiés obéissent à des logiques de parenté et de sécurité sociale. Toutefois, la sédentarisation dans ce contexte provoque à coup sûr l'émergence de la notion de propriété individuelle, susceptible de favoriser de nouvelles formes d'exploitation et de gestion de l'espace.

4.2.2. Le milieu forestier comme espace de production et de rites

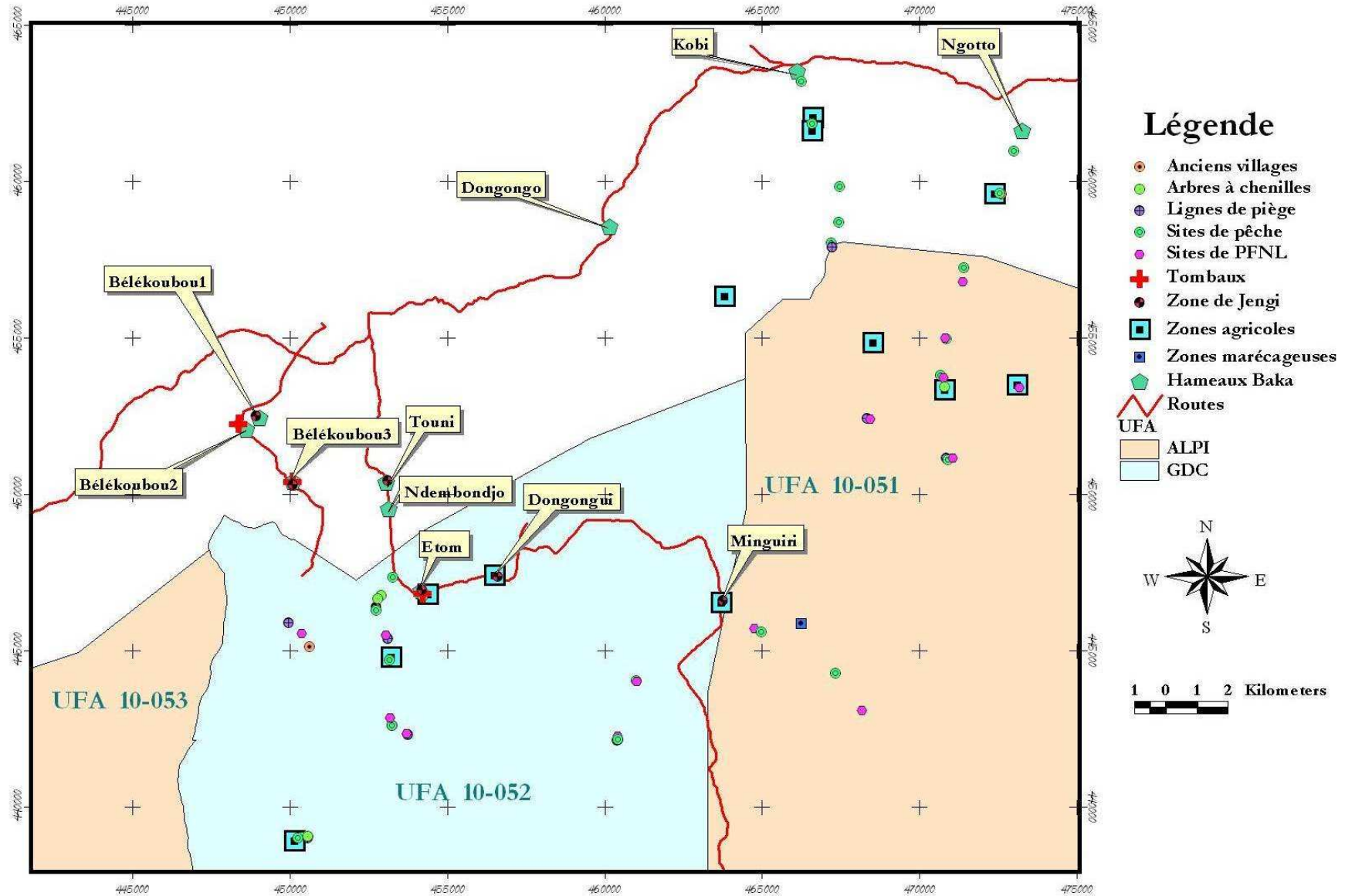
Les Baka organisent l'espace qu'ils occupent à l'intérieur de l'UFA 10052 en zone collective de chasse, de pêche et de cueillette et en zone sacrée. La gestion de chacun de ces espaces diffère selon la fonction qui lui est attribuée. Il est donc question dans cette section d'aborder les fonctions et les usages de la forêt par les Baka, à travers la carte d'occupation spatiale du massif mis en exploitation.

- La forêt comme source de production

En plus de la fonction résidentielle que joue l'UFA 10052 et ses environs pour les Baka, cette concession forestière accomplit également une fonction de production. Plusieurs bandes de cette forêt sont occupées par ces derniers pour l'exercice de leurs activités de subsistance et parfois commerciales. Les semi-nomades occupent, à des proportions différentes des espaces à l'intérieur de l'UFA. Cette occupation est aussi fonction de la disponibilité de la ressource pour ce qui est des activités de chasse et de cueillette. Le procédé d'occupation est le même pour tous les Baka des hameaux identifiés. Il consiste à localiser une zone d'abondance de la ressource dans l'UFA, d'une étendue variable et à lui attribuer le nom du cours d'eau le plus proche. La carte d'occupation spatiale ci-contre présente les différents espaces occupés par les Baka à l'intérieur de la concession 1058 et les différents usages qu'ils en font.

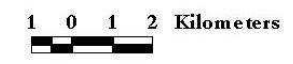
Ainsi, au regard de cette carte, chaque hameau organise l'espace localisé en zones agricole, de chasse, de pêche, de cueillette et de rites. La distance qui sépare les champs du hameau n'est pas généralement grande. Elle varie entre 2 et 5 km selon les campements (Etom, Dongongui, Minguiri). Mais certains champs se trouvent à des distances un peu plus éloignées du campement. C'est le cas des hameaux Ngotto et Bélékoubou, dont les zones agricoles sont respectivement situées à 12 et 20 km environ des hameaux (Ngangwa pour Ngotto et Nguendila pour Bélékoubou 1). D'autres espaces agricoles se trouvent juste aux alentours du hameau. Ces champs sont de dimensions réduites ; ils ne sont pas grands comme ceux de leurs voisins Bantous.

Occupation spatiale des Baka riverains de l'UFA 10.052



Légende

- Anciens villages
- Arbres à chenilles
- Lignes de piège
- Sites de pêche
- Sites de PFNL
- + Tombeaux
- Zone de Jengi
- Zones agricoles
- Zones marécageuses
- ⬠ Hameaux Baka
- Routes
- UFA
- ALPI
- GDC



L'activité agricole est une pratique encore récente chez les populations autochtones Baka riveraines de cette UFA. Elle obéit plus à une logique de subsistance que rentière et est loin de constituer un problème en matière d'aménagement forestier.

Les autres activités à savoir la pêche, la chasse, et la cueillette se déroulent à des endroits identiques. C'est dire que les populations riveraines Baka ont des espaces d'activités communs dans l'UFA, dont les principaux points sont :

- Belbiè et Nguendila pour les Baka de Bélékoubou 1, 2 et 3 ;
- Djopia, Kokolombo et Tibéké pour ceux de Touni, Ndembondjo, Etom et Dongongui ;
- GBakapi et Ndembe pour les semi-nomades de Dongongo et de Minguiri
- Toulouboudou, Djoué et Mendjoka pour les Baka de Kobi et de Ngotto.

La liste de ces espaces ressources est loin d'être exhaustive ; elle ne répertorie que les espaces communs des activités, l'itinéraire des déplacements en forêt et les limites où ils exercent les activités dans l'UFA 10052. Nguendila, Tibéké, Ndembe et Mendjoka représentent les derniers points où s'étendent les activités des Baka dans ces parties de l'UFA ; ils sont considérés de ce fait comme les limites des espaces ressources des populations autochtones dans la concession. Les noms attribués à ces parties de la forêt sont ceux des cours d'eau qui les traversent. Dans ces différentes parties de l'UFA, les populations riveraines Baka pratiquent entre autres activités :

- La pêche dans les différents cours d'eau énumérés ci-dessus, qui sont riches en poissons et en crevettes pendant la grande saison sèche ;
- La chasse au piège et au chien pour des besoins de subsistance ;
- La collecte du « koko » (*Gnetum africanum*), des chenilles, des ignames sauvages (sapa), des mangues sauvages (mpeke), du miel sauvage, des écorces d'arbre pour les soins, etc.

Les populations autochtones Baka occupent ces parties de l'UFA dans le cadre de l'exercice des droits d'usage reconnus par la législation forestière nationale et encouragé par le « programme d'appui au développement et à la protection des droits populations Baka installées à l'intérieur et autour des UFA du GDC », mis en place en 2008 par le groupe Decolvenaere. A travers ce programme, les populations Baka ont un accès libre aux ressources foncières, forestières, halieutiques et aux sites d'importance culturelle dans les concessions du groupe. Aucune mesure de restriction n'est donc émise quant aux déplacements et aux espaces occupés par les chasseurs-cueilleurs dans l'UFA 10052. Il convient de rappeler que le droit de s'implanter à l'intérieur des UFA du GDC est interdit aux populations riveraines Bantou et autorisé aux Baka car elles représentent leur milieu naturel de vie.

- La forêt comme espace d'expression de l'identité Baka

Les espaces occupés par les Baka dans l'UFA ne sont seulement pour des besoins alimentaires et d'abri mais aussi des lieux ayant une valeur culturelle et symbolique. En plus des espaces sur lesquels ils exercent leurs activités traditionnelles, d'autres sites ayant une importance culturelle pour les populations autochtones Baka ont été cartographiés. Il s'agit

des tombeaux et surtout des espaces du rite Jengi, symboles de l'expression de l'identité culturelle des semi-nomades Baka.

Les tombeaux identifiés et cartographiés sont situés à Bélékoubou 2 et à Etom. Ils sont localisés à proximité du hameau. L'enterrement des morts à proximité des lieux d'habitation est un fait consécutif de la sédentarisation. La « cohabitation avec les morts » apparaît comme un phénomène nouveau chez les Baka. Certains espaces résidentiels Baka « abritent désormais des morts », alors que par le passé, le campement se disloquait en cas de décès d'un des leurs. Mais il s'agit d'un mode d'inhumation dont les signes permettant d'identifier la tombe sont difficilement perceptibles. C'est ainsi que plusieurs Baka nous ont déclaré avoir des tombeaux à l'intérieur de la concession et dont ils ne pouvaient eux-mêmes identifier ou repérer. Les tombes identifiées sont celles localisées dans la cour du hameau et représentent des cas de décès relativement récents. L'absence des signes permettant d'identifier les tombes pourrait s'expliquer par un comportement culturel jadis nomade. Dans cette optique, l'enterrement pour les Baka marque une séparation définitive avec le défunt. A cet effet, le rapport à l'invisible s'établit par la relation avec « komba » et ses esprits et non avec l'âme du défunt.

Pour ce qui est des zones de Jengi, elles ont été identifiées à Bélékoubou 1 et 3, Touni, Etom, Dongongui, Minguiri et dans la bande de forêt appelée Kokolombo. Il s'agit des espaces situés soit à proximité du campement, soit à l'intérieur de la forêt (kokolombo) et qui servent de lieux d'accomplissement de ce rite. La zone de Jengi varie d'une année à une autre. En d'autres termes, ce rite ne peut s'accomplir plus d'une fois sur un même endroit. Les zones matérialisées sur la carte d'occupation spatiale sont des espaces sur lesquels le Jengi a déjà été célébré.

En somme, les populations autochtones Baka de la zone d'étude organisent le milieu forestier qu'elles occupent en espaces de résidence et en zones de production et de rites. Elles alternent entre ces deux espaces que sont le campement du village et la forêt. Le campement permanent du village est le lieu de résidence actuel, traduisant la sédentarisation, tandis que la forêt renvoie au cadre de vie physique où transparait l'ancienne civilisation nomade. Les riverains Baka concilient les deux modes de vie en occupant équitablement les deux milieux. Cette conciliation explique leur présence régulière et prolongée à l'intérieur de l'UFA 10052, dont l'occupation s'effectue sur la base d'un découpage foncier qui tient compte d'un certain nombre de fonctions : fonction socio-culturelle, fonction résidentielle et fonction de production.

5. LES HAUTES VALEURS POUR LA CONSERVATION DANS L'UFA 10052

Le concept de haute valeur pour la conservation est de plus en plus utilisé dans les nouveaux courants de la foresterie. Il a été systématisé par le Forest Stewardship Council (FSC) dans ses principes génériques pour la certification forestière. Ainsi, le principe 9 du référentiel FSC est

entièrement consacré à la notion de Forêt à Haute Valeur pour la Conservation (FHVC). Selon ce principe, est considérée comme haute valeur toute « *étendue forestière, vaste ou non, à laquelle est conférée une grande valeur en raison de ses caractéristiques environnementales, socio-économiques, de biodiversité et/ou paysagères, jugées exceptionnelles et cruciales (abri pour les espèces, paysages et écosystèmes rares ou menacés d'extinction ; protection des espaces hydrographiques ; sites indispensables à la subsistance des populations riveraines, etc.* » Dans cette optique, les HVC sont des valeurs environnementales, sociales ou culturelles, qui peuvent conférer à une forêt un statut exceptionnelle. C'est le cas de l'UFA 10052, qui du fait de sa diversité et de sa richesse en espèces ligneuses et non ligneuses, fauniques, halieutiques et foncières, abrite des sites ayant une valeur socio-économique et culturelle pour les communautés Baka riveraines. L'objet de cette partie est de compléter les données collectées lors de l'élaboration du document stratégique sur les HVC. Il s'agit de manière spécifique de ressortir les HVC énumérées par les populations riveraines Baka, de dégager ce qu'elles considèrent comme menaces sur ces HVC et de présenter les mesures de sécurisation et de protection proposées par les populations Baka elles-mêmes.

5.1. LE CONCEPT DE HVC POUR LES BAKA RIVERAINS DE L'UFA 10052

Pour aborder la conception des HVC selon les populations riveraines Baka de la zone d'étude, il convient de partir de la classification des hautes valeurs pour la conservation mise au point par ProForest. Selon cette classification, il existe six types de hautes valeurs pour la conservation :

- Concentration mondiale, régionale ou nationale significative de valeurs pour la diversité biologique ;
- Vastes forêts d'importance mondiale, régionale ou nationale à l'échelle d'un paysage ;
- Régions forestières qui se trouvent dans des écosystèmes rares, menacés ou en danger ou qui contiennent ces types d'écosystèmes ;
- Régions forestières qui fournissent des services environnementaux de base dans des situations critiques (par exemple protection du bassin versant, contrôle de l'érosion) ;
- Régions forestières qui jouent un rôle fondamental pour la satisfaction des besoins de base de communautés locales ;
- Régions forestières d'importance critique pour l'identité culturelle traditionnelle de communautés locales.

Interrogés sur ce qu'ils ont d'important dans l'UFA 10052 et qu'ils ne souhaiteraient pas voir disparaître ou endommager du fait de l'exploitation forestière, les semi-nomades Baka enquêtés ont énuméré :

- ❖ Le « koko », le « djanssan », le miel, l'igname et la mangue sauvages, les chenilles, le moabi, les termites, le gibier, le poisson, l'ayous, l'iroko, le padouk, les cours d'eau qui procurent l'eau pour la boisson et pour l'usage domestique.
- ❖ Les zones de célébration rituelle (le Jengi).

Cette énumération renvoie aux espaces destinés à la satisfaction des besoins fondamentaux et des sites ayant une importance pour l'identité culturelle des semi-nomades Baka. Ce qui correspond donc au regard de la classification ci-dessus aux hautes valeurs de type 5 et 6. Ces HVC de types 5 et 6, qui relèvent du volet social de la gestion durable de l'UFA ici concernée feront l'objet de présentation dans les lignes qui suivent.

5.1.1. Les hautes valeurs pour la conservation de type 5

Les hautes valeurs de type 5 sont des « *aires forestières considérées pour leur richesse en attributs connus comme essentiels à la subsistance des populations riveraines* ». L'importance de cette valeur est significative dans les zones où les populations ne disposent pas de revenus conséquents ou d'autres alternatives pour se procurer des ressources de subsistance. C'est le cas des populations autochtones Baka, qui ont un système de production dépendant encore considérablement des ressources de l'UFA 10 052. Ainsi, les ressources fauniques, halieutiques, foncières, ligneuses et non ligneuses que regorge l'UFA constituent des sources subsistance pour les Baka. La disponibilité de ces ressources conduit les semi-nomades à organiser l'occupation de la concession en zones agricole, de chasse, de cueillette et de pêche. Ces zones d'exercice des activités traditionnelles constituent pour les populations autochtones Baka des hautes valeurs à conserver.

- Les ressources fauniques

Sur le plan de la faune, certaines espèces animales présentes dans l'UFA 10052 sont très prisées dans le système de consommation des Baka. Elles constituent pour eux une véritable source d'approvisionnement en protéines animales. Les espèces généralement capturées sont les céphalophes, les rongeurs et les petits singes. Certains grands mammifères (buffle) dans des cas rares font aussi souvent l'objet de capture. Les principaux points de capture identifiés dans l'UFA sont Nguendila pour les Baka de Bélékoubou 1, 2 et 3 ; Telengue et Tibeke, pour ceux de Touni, Ndembondjo, Etom et Dongongui ; Nguadèlè et Ndembe pour les semi-nomades de Minguiri et Dongongo et Mendjoka pour les Baka de Kobi et de Ngotto. Les Baka prélèvent également dans ces zones des termites et des chenilles qui sont aussi des apports en protéines animales. C'est ce qui explique la présence du Sapelli « *Entandrophragma cylindricum* » dans la liste des HVC dressée ci-dessus par les Baka. Ces chenilles leur permettent de satisfaire les besoins de consommation lorsque le gibier se fait rare. La photo ci-contre est un pied de « Sapelli » localisé à l'entrée du campement saisonnier Nguendila.



Photo 4 : Arbre à chenilles (Sapelli) localisé à Nguendila

Bien qu'il soit une essence commerciale pour l'exploitant forestier, le « Sapelli » est une espèce ayant une importance particulière à travers les chenilles qu'il procure aux Baka ; il ne saurait à cet effet faire l'objet de disparition selon eux. Il se dégage donc une certaine compétition entre l'exploitant forestier et les populations riveraines Baka car cette espèce fait partie de la liste des essences phares de la SFIL.

5.1.2. Les ressources halieutiques

Les ressources halieutiques représentent une autre source d'approvisionnement des Baka en protéines animales. En effet, les cours d'eau qui traversent l'UFA sont en général riches en poissons. Ils constituent pour les chasseurs-cueilleurs Baka des zones de pêche. La période d'abondance de ces ressources est la grande saison sèche, qui va de mi-novembre à mi-mars. Les espèces les plus capturées et les plus consommées sont les carpes, les silures et les crustacées (crabe et crevette). Les principales zones de pêche dans l'UFA sont Djopia, Lessi et Kokolombo pour les Baka de Touni, Ndembondjo, Etom et Dongongui ; GBakapi et Ndembe pour ceux de Minguiri et Dongongo ; Ambombié et Djoué pour les semi-nomades des campements Kobi et Ngotto. Par ailleurs, certains de ces cours d'eau sont des points d'approvisionnement des populations autochtones Baka en eau de boisson. Ne disposant pas de points d'eau ou de sources bien aménagés, les Baka recourent à ces cours d'eau pour des usages domestiques et de consommation. Il s'agit généralement des cours d'eau proches du campement, à l'instar de Belbiè pour les campements Bélékoubou 1, 2 et 3, Lessi pour Touni et Ndembondjo, Ambombo pour le campement Etom et Amessingue pour Kobi. Ces points d'eau ainsi que leurs ressources sont pour les Baka de la zone d'étude des HVC dont ils n'aimeraient pas voir disparaître ou endommager par les activités d'exploitation forestière de l'UFA 10052.

- Les ressources ligneuses et non ligneuses

La présence des ressources ligneuses et non ligneuses à l'intérieur de l'UFA 10052 constitue également des zones de cueillette pour les Baka. Pour ce qui est des produits forestiers ligneux, certaines écorces d'arbre comme l'emien (*Alstonia boonei*), le padouk (*Pterocarpus mildbraedii*), l'iroko (*Milicia excelsa*), le fraké (*Terminalia superba*), dabéma (*Piptadeniastrum africanum*), sont prélevées et utilisées pour la pharmacopée traditionnelle par les semi-nomades Baka. Ils prélèvent également le bois de chauffe à l'intérieur de cette forêt. Les « Sapelli » sont les arbres sur lesquels les populations riveraines Baka se procurent les chenilles. Quelques pieds de « Sapelli » ont été cartographiés à Nguendila et à ambelle et qui produisent des chenilles aux Baka de Bélékoubou, de Touni et de Ndembondjo. Pour ce qui est des ressources non ligneuses, il s'agit du « koko » (*Gnetum africanum*), des ignames sauvages ou « sapa », des mangues sauvages ou « mpéké », du « djanssan » très prisés pour la consommation. Les feuilles de marantaceae et de raphia sont aussi prisées pour la construction de l'habitat par les populations autochtones Baka. Les principales zones de collecte de ces produits dans l'UFA sont Nguendila pour les Baka de Bélékoubou 1, 2 et 3 ; Télengue et Kokolombo pour ceux de Touni, Ndembondjo, Etom et Dongongui ; Ndembe pour les Baka Minguiri et de Dongongo et Mendjoka pour ceux de Kobi et Ngotto.

- Les ressources foncières

La valeur de ces ressources pour les populations Baka n'est pas encore très significative. Mais avec le processus de sédentarisation et l'insertion progressive dans l'économie de production, les Baka trouvent de plus en plus la nécessité de s'approprier des terres dans l'UFA pour l'exercice des activités agricoles. Ainsi, certaines bandes de la concession sont transformées en zones agricoles par les Baka. Il s'agit des petits espaces agricoles qui leur permettent de se procurer des vivres (banane-plantain, manioc macabo, etc.) destinés à la satisfaction des besoins fondamentaux. Quelques espaces agricoles ont été identifiés et cartographiés à l'intérieur de l'UFA. Il s'agit notamment de Nguendila pour les Baka de Bélékoubou ; Kokolombo pour ceux de Touni et Ndembondjo ; GBakapi pour les semi-nomades de Dongongo ; Bongoué pour ceux de Kobi et Ngwangwa pour les Baka de Ngotto. Dans les autres campements, les zones agricoles se trouvent juste aux alentours de l'espace de résidence.

Les ressources naturelles de l'UFA 10052 (fauniques, halieutiques, ligneuses et non ligneuses) sont les zones d'exercice des activités traditionnelles sur lesquelles les Baka ont développé depuis des millénaires leurs habitudes alimentaires et leurs trajectoires thérapeutiques. A cela s'ajoute les ressources foncières (terre) pour lesquelles les Baka manifestent un engouement bien qu'il soit encore faible.

5.1.3. Les hautes valeurs pour la conservation de type 6

Les HVC de type 6 sont des « aires forestières reconnues dans un processus participatif comme critique pour la reconstitution et la sauvegarde de l'histoire culturelle, magico-religieuse, économique et écologique des communautés locales. Ces aires sont en général constituées des sites de rites, des sépultures sacrées, des étendues agro-forestières mises en

place depuis les civilisations ancestrales »¹. Il s'agit plus précisément des sites ayant une valeur pour l'expression de l'identité culturelle d'une communauté. Pour ce qui est de l'UFA 10052 et des Baka, ces aires correspondent aux zones de célébration du rite de Jengi, identifiées et cartographiées de manière participative avec les Baka. Les semi-nomades Baka attachent une importance significative à cette valeur, du fait de la fonction qu'elle accomplit dans leur univers culturel et magico-religieux. C'est ce qui explique le caractère sacré de ces zones, donc l'accès n'est réservé qu'aux personnes initiées. Les principaux points de célébration identifiés et cartographiés se trouvent à proximité des hameaux Bélékoubou 1 et 3, Touni, Etom, Dongongui et Minguiri. Les Baka de Bélékoubou 2 ont les espaces de rite communs avec ceux de Bélékoubou 1 et 2. C'est également le cas pour les semi-nomades de Ndembondjo et de Touni. Une autre zone de célébration appelée Kokolombo a été cartographiée à l'intérieur de l'UFA. Elle est aussi commune aux Baka de Touni et de Ndembondjo. C'est dire qu'en dehors des zones de chasse, de pêche et de cueillette qu'ils organisent et occupent collectivement, les populations autochtones Baka ont également des zones collectives de rite. Ce qui traduit un esprit de cohésion sociale entre elles. La présence de ces zones critiques à l'intérieur ou autour de l'UFA leur permet de reconstituer et de sauvegarder la valeur culturelle et magico-religieuse d'un rite qu'ils ont hérité de leurs ancêtres depuis des millénaires.

Bien qu'il existe des tombeaux identifiés et cartographiés (1 à Bélékoubou 2 et 1 à Etom), les Baka n'accordent pas une importance aux esprits des morts ; cela se traduit par leur système d'enterrement qui ne laisse pas des signes perceptibles permettant d'identifier les tombeaux. La présence des tombes aux alentours du hameau est donc un phénomène nouveau chez les Baka. Certains ont déclaré la présence des tombes à l'intérieur de la concession, mais qu'ils ne pouvaient pas identifier eux-mêmes. Le détachement des Baka vis-à-vis des âmes des défunts ne leur permet pas de reconstituer et de conserver cette valeur. Les tombeaux ne semblent donc ne présenter aucune valeur pour les Baka de la zone d'étude. Seules les zones de pratique du rite de Jengi rentrent dans cette catégorie de haute valeur pour la conservation. Les zones localisées autour des hameaux énumérés ci-dessus sont communément appelées « Ndjanga ». Ce sont des couloirs spécifiques aménagés autour des hameaux et dont l'accès est réservé aux initiés. Si l'entrée de ce couloir ou « Ndjanga » est facilement identifiable dans le hameau, ses repères dans l'UFA(Kokolombo) restent secrets pour les profanes. Le « Jengi » est à la fois un rite d'initiation et un culte rendu à « komba », créateur de la forêt ainsi qu'à ses esprits. Il permet sur le plan social de marquer le passage de l'adolescence à l'âge adulte car dans la société Baka le statut d'homme mature n'est pas seulement déterminé par l'âge, il est aussi conféré à toute personne ayant subi l'épreuve d'initiation du rite de « Jengi ». Sur le plan culturel, la célébration du « Jengi » permet aux Baka d'être en communion avec « komba » et les esprits de la forêt. L'aménagement d'un espace ou « Ndjanga » à proximité du hameau ou à l'intérieur de l'UFA traduit de ce fait l'importance de cette valeur dans la communauté Baka ici étudiée. Mais ces sites n'ont pas la même importance après la célébration du rite car une fois qu'il est célébré sur un site, les Baka n'y retournent plus pour

les prochaines célébrations. Ce qui pose un problème d'identification et de maintien de ces valeurs.

5.2. LES MENACES À PRENDRE EN COMPTE SUR LES HVC

Si certaines aires de l'UFA 10052 sont aménagées en zones d'exercice des activités de production et de pratique rituelle par les populations autochtones Baka, il est à noter que ces espaces qui correspondent aux HVC de type 5 et 6 n'échappent pas aux menaces des activités d'exploitation forestière. Il peut arriver que ces HVC soient détruites au cours des activités d'abatage, de débardage ou de matérialisation des pistes d'exploitation par ignorance ou par inattention, surtout lorsqu'elles n'ont pas été au préalable identifiées et cartographiées. La pression exercée sur les ressources forestières par les autres populations riveraines (Bantou par exemple) est une menace au maintien de ces valeurs pour les Baka.

5.3. LES MESURES DE PROTECTION ET DE SÉCURISATION DES HVC DE TYPE 5 ET 6 IDENTIFIÉES À L'INTÉRIEUR DE L'UFA 10052

L'application du principe de précaution à l'aménagement des UFA est à l'origine du concept de HVC. Dans la perspective du principe 9 du référentiel FSC, l'approche de précaution stipule que *« lorsqu'une menace a été repérée des mesures préventives rapides, y compris l'interruption de toute activité nuisible, devraient être prises afin d'éviter ou de réduire le plus possible cette menace malgré le manque de certitude scientifique concernant les causes et effets de cette menace »*. Il s'agit plus précisément de prendre en compte, au cours des activités de planification, d'aménagement et de suivi de l'UFA 10052, les espaces ressources et autres sites d'importance culturelle des Baka localisés dans la concession. Car ces valeurs ont été identifiées dans l'UFA 10052. C'est dans ce sillage que s'inscrivent les propositions de mesures de sécurisation et de protection des espaces ressources et sites rituels formulées par les Baka de la zone d'étude. Il s'agit de façon précise de :

- Associer les semi-nomades Baka aux équipes d'inventaire en vue de la préparation d'une assiette annuelle de coupe. Il s'agit de capitaliser leurs connaissances traditionnelles de la forêt et leur savoir-faire, afin de faciliter la reconnaissance des HVC identifiées ;
- Reconnaître, identifier et cartographier de manière participative les espaces où les ressources sont abondantes, afin de minimiser au maximum les dégâts éventuels au cours des opérations d'abatage et/ou de débardage. Il est question également d'intégrer ces zones de haute valeur pour la conservation dans la carte d'exploitation, après les avoir géoréférencées.
- Procéder au marquage des hautes valeurs pour la conservation préalablement identifiées et cartographiées de manière participative. Cette opération de marquage est la dernière étape et la plus importante du processus d'élaboration de la cartographie sociale participative. Elle permet de visualiser, à l'aide des signes particuliers les zones et sites de valeur pour les Baka.
- Procéder à une large diffusion des cartes élaborées et remettre une copie de cette carte aux membres des équipes de chantier, puis les sensibiliser sur l'importance que

revêtent ces valeurs pour les populations autochtones Baka et sur l'intérêt de sécuriser ces espaces.

6. IMPACTS NEGATIFS DE L'EXPLOITATION FORESTIERE SUR LES BAKA INSTALLEES A L'INTERIEUR OU AUTOUR DE L'UFA 10052

L'UFA 10052 joue un rôle primordial dans la vie quotidienne des populations riveraines Baka, compte tenu de ses multiples fonctions. Pourvoyeuse de ressources, elle est le réservoir naturel de tout ce dont elles ont besoin : nourriture, eau de boisson, écorces pour les soins, loisirs, etc. Elle fournit la matière pour la construction des habitats et le bois de chauffe. Elle a aussi une fonction culturelle car on y trouve des lieux de célébration du « Jengi » ; c'est également le lieu où résident « komba » et ses esprits. Il s'agit donc d'un milieu à la fois profane et sacré. Ainsi, chaque changement qui intervient dans ce milieu affecte directement ou indirectement le vécu des populations autochtones Baka. C'est le cas des activités d'exploitation forestière industrielle de l'UFA 10052 qui entraînent des effets négatifs sur le mode de vie et les espaces ressources des Baka.

6.1. IMPACTS NÉGATIFS DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE DE L'UFA 10052 SUR LES BAKA

Le terme impact « désigne les effets, les conséquences, d'une action, d'une décision, d'un message, d'une réforme institutionnelle sur les individus et sur le milieu social ». Ces effets ou conséquences peuvent être positifs ou négatifs, comme le cas de l'exploitation forestière industrielle sur les Baka. L'arrivée du « nombo » dans la zone d'étude peut entraîner des changements négatifs sur leur mode et espace de vie. Ces changements d'après eux, peuvent être :

6.1.1. Accroissement des relations conflictuelles avec les Bantous

- ***Par la cohabitation difficile et forcée avec ces derniers***

L'exploitation de l'UFA peut contribuer à accélérer le processus de sédentarisation des populations semi-nomades Baka. Elles se trouveraient désormais obligé de sortir de la forêt et de s'installer dans ou à proximité des villages Bantou situés le long des routes et/ou des pistes forestières. Cette proximité entraîne une cohabitation difficile entre les deux peuples. Ceci s'observe déjà par la position et la distance qui sépare les hameaux Baka des villages Bantou auxquels ils sont rattachés sur le plan administratif. C'est le cas par exemple des hameaux Bélékoubou 1, 2 et 3 qui se trouvent respectivement à 3, 5 et 9 km environ du village Békaré auxquels ils appartiennent administrativement. Ainsi, la cohabitation entre Bantou et Baka est caractérisée par les rapports de domination sociale (complexe de supériorité du premier sur le deuxième) et d'exploitation économique (exploitation abusive et parfois à des coûts dérisoires de la main d'œuvre des Baka, duperie et ruse dans les échanges commerciaux, etc.). Ce qui ne va pas sans provoquer des situations de conflit.

6.1.2. Remise en question de la sécurité alimentaire des Baka

▪ Par la destruction des arbres utiles

L'ouverture des routes dans la forêt dont le but premier est de faciliter l'évacuation du bois a des impacts négatifs sur l'alimentation des populations autochtones. La création des routes et/ou des pistes forestières entraîne la destruction des arbres. Cette activité de l'exploitation forestière détruit des arbres utiles aux populations autochtones Baka. Il s'agit des gros arbres porteurs de chenilles (Sapelli) ou sur lesquels ils peuvent récolter du miel (ayous), des fruits sauvages ou encore des graines ou amandes qui servent de condiments.

Les chenilles sont une denrée prisée par les semi-nomades Baka. Source de protéines, elles se substituent de manière satisfaisante à la viande et au poisson, surtout en période de pénurie ou de rareté de ces ressources. Par ailleurs, la consommation des chenilles assurent une fonction psychologique et culturelle pour les populations autochtones Baka car dans leur imaginaire, les animaux domestiques « comprennent le langage des hommes », Ils sont impropres à la consommation.

Le miel est également un produit recherché par les Baka. La destruction ou la coupe de gros arbres qui en sont porteurs les prive à la fois du plaisir de consommer l'un des produits qu'ils apprécient particulièrement de ses bienfaits sur leur santé.

▪ Par les perturbations provoquées dans les activités de cueillette et de pêche

Le passage des engins et la chute des arbres abattus lors de la production des grumes ou la création des pistes de débardage perturbent les activités de récolte des ignames sauvages, du « koko », des mangues sauvages, du « djanssan », etc. Ces deux activités de l'exploitation forestière détruisent les arbres et tiges d'avenir qui abritent ces ressources. L'exploitation forestière réalisée dans les zones où se trouvent des cours d'eau crée parfois des perturbations dans les eaux de ces espaces fréquentés par les populations autochtones Baka dans le cadre de leurs activités de pêche. Ce qui entraîne la rareté des poissons et autres produits de la pêche.

Les activités de cueillette fournissent aux populations Baka de la zone d'étude une nourriture quantitativement et qualitativement importante tout au long de l'année. L'abattage des arbres tels que le sapelli et l'ayous dans le cadre de la production des grumes les prive des ressources alimentaires dont l'approvisionnement ne posait aucun souci autrefois.

▪ Par une fréquentation régulière de l'espace forestier

L'ouverture des routes, des layons et des pistes de débardage pour la production du bois rend la concession, zone hier enclavée plus facilement accessible aux véhicules et aux motos. Elle facilite de ce fait le transport des quantités plus importantes de gibier et des produits de la cueillette, dont les débouchés sont toujours assurés. La demande en viande de brousse et en produits de cueillette est croissante, du fait des mouvements migratoires provoqués par l'exploitation forestière et ayant entraîné le déplacement de nombreuses personnes dans la zone (travailleurs forestiers et leurs ayant droits, chercheurs d'emploi, etc.).

Les routes facilitent l'accès des personnes autres que les riverains aux zones traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette des Baka. Certains travailleurs forestiers et d'autres personnes venues s'installer sur le site pour chercher fortune, disposent souvent de peu de moyens ; ils prélèvent les ressources forestières pour se nourrir et se soigner. Ce qui entraîne

par conséquent une compétition avec les populations autochtones Baka, pour l'accès à ces ressources. Ces personnes, parfois animées par des objectifs économiques, prélèvent des quantités plus importantes de ressources fauniques et autres produits forestiers non ligneux (PFNL) disponibles. Or les Semi-nomades Baka ne consomment prioritairement que ce que leur offre la concession. Ils mettent un soin particulier à connaître tous les coins et recoins de ce milieu pour en tirer profit, les variations saisonnières guidant leurs pas. La compétition se fait donc à leur détriment. L'ouverture des routes et pistes d'exploitation dans l'UFA a donc pour conséquence la compétition, la diminution des ressources fauniques et des PFNL pour les populations riveraines Baka.

▪ ***Par le développement du braconnage***

L'ouverture des routes et des pistes d'exploitation facilite les déplacements à l'intérieur de l'UFA. Elles favorisent les implantations humaines à l'intérieur de la concession, parmi celles-ci se trouvent les braconniers. Animés par un désir du gain, ces adeptes de la chasse illégale se servent de ces pistes pour se rendre jusqu'aux profondeurs de la forêt, où se trouve l'habitat des animaux. En accédant donc facilement à ces zones éloignées de l'UFA, ils pratiquent le braconnage. Ce qui constitue une menace à la sécurité alimentaire des Baka car le gibier s'éloigne et se raréfie

La grande connaissance qu'ils ont de la forêt amène parfois les Bantous à faire appel à leurs services pour la chasse. Les semi-nomades Baka sont souvent utilisés contre leur gré par les braconniers Bantou comme guides de chasse, porteurs et/ou chasseurs, dans l'espoir d'avoir une part du butin ramené de la chasse. Ceux-ci participent donc ainsi involontairement à la menace qui pèse sur leur sécurité alimentaire.

6.1.3. Menaces sur la santé des populations autochtones Baka

▪ ***Par une vulnérabilité aux maladies autrefois inconnues des Baka***

L'exploitation forestière entraîne au niveau de la base vie et des villages riverains l'existence des IST et du VIH/Sida auxquels les populations autochtones Baka sont vulnérables. La cohabitation avec les Bantous conduit parfois aux relations sexuelles des filles Baka avec ces derniers. A travers ces filles, les autres membres de la communauté Baka se sentent exposés aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/Sida. Or les programmes d'information ou de sensibilisation sur la prévention et/ou le traitement de ces maladies, quand bien même ils existent ne touchent pas vraiment les riverains Baka. Ce qui peut être considéré comme une porte d'entrée et de diffusion de ces maladies dans les hameaux Baka ici étudiés. Par ailleurs, bien que réputés être de grands guérisseurs, la médecine traditionnelle des peuples autochtones Baka ne guérit pas les maladies telles que le Sida.

▪ ***Par le parcours de longues distances pour récolter certaines écorces***

La pratique de la médecine traditionnelle occupe une place importante chez les Baka riverains de l'UFA 10052. Ils ont depuis longtemps prélevé dans cette concession les plantes, les feuilles, les écorces, ou racines de certains arbres (l'ayous, le frake), qu'ils utilisent pour se soigner. Ces traitements traditionnels sont parfois des palliatifs efficaces au manque ou à la difficulté d'accéder aux soins et services de la médecine moderne. L'abattage de ces arbres au

cours des activités d'exploitation de l'UFA notamment ceux qui sont plus proches des semi-nomades Baka les pousse à aller plus loin pour se procurer les écorces dont ils ont besoin.

6.1.4. Dégradation de la qualité de vie

▪ ***Par l'obligation de parcourir des distances plus longues pour les activités de chasse***

Le bruit des machines lors de l'abattage des arbres et le débardage, peuvent perturber les animaux qui fréquentent les lieux où se déroulent ces opérations. Cela provoque leur éloignement. Les populations autochtones sont obligées d'aller de plus en plus loin pour mener leurs activités traditionnelles de chasse. Mais cet impact est à relativiser car au cours des déplacements provoqués par le bruit des engins les animaux peuvent plutôt se rapprocher.

6.2. MESURES PRÉCONISÉES PAR LES BAKA POUR RÉDUIRE OU LIMITER LES EFFETS NÉGATIFS DE L'EXPLOITATION DE L'UFA 10052 SUR LEUR MODE DE VIE

Les Baka ne sont pas restés insensibles aux dégâts susceptibles d'être posés par l'exploitation forestière industrielle de l'UFA 10052 sur leurs espaces ressources et sites culturels. Ils ont à cet effet préconisé un ensemble de mesures allant dans le sens de la gestion collaborative et concertée. Il s'agit plus précisément de :

- Les encourager à s'organiser en petits groupes et renforcer les capacités de ces groupes en connaissances sur les droits civiques et de revendication ; ce qui leur permettra de résister aux menaces et à la ruse de leurs voisins Bantous
- Les associer aux activités d'aménagement, d'exploitation et de surveillance du massif. Il s'agit d'identifier les compétences et savoir-faire disponibles au sein de la population riveraine Baka et de les intégrer dans les équipes d'inventaire, de prospecteur et de surveillance de l'UFA. La présence des Baka au sein de l'équipe d'inventaire pourra faciliter la reconnaissance de leurs zones d'activités et autres sites importants, et d'anticiper sur les dégâts au moment de la préparation d'une assiette annuelle de coupe. Lors du travail de prospection, la présence d'un Baka dans l'équipe pourra aider les prospecteurs à localiser et à visualiser les pieds d'arbre à chenilles (Sapelli par exemple) à réserver aux semi-nomades et les espaces qui leur sont utiles et importants, afin de permettre à l'équipe d'exploitation (abatteur et débardeur notamment) de garantir leur protection par les techniques d'exploitation à faible impact. La présence des Baka dans l'équipe de surveillance de l'UFA leur permettra de suivre et de dénoncer toute pratique considérée comme menace à leurs espaces ressources et zones culturelles. Ce qui leur permettra d'assurer un contrôle sur les ressources forestières et de garantir leur participation à la gestion de l'UFA.
- Intensifier la lutte anti braconnage dans l'UFA, à travers les mesures répressives. Cela pourra permettre de réduire la pression des braconniers sur la faune et aidera à résoudre dans une certaine mesure le problème de la rareté du gibier.

7. VISION DE LA SFIL CONCERNANT LES POPULATIONS BAKA INSTALLEES A L'INTERIEUR ET AUTOUR DE L'UFA 10 052

D'après l'état des lieux, quatre principaux constats se dégagent :

- L'exploitation de l'UFA 10 052 a des impacts négatifs sur les populations autochtones Baka installées à l'intérieur et autour de cette UFA ;
- Les Hautes Valeurs pour la Conservation - entendez tout ce qui est important pour les Baka et qu'ils n'aimeraient pas voir disparaître du fait de l'exploitation forestière – sont présentes dans l'UFA 10 052 ;
- Les populations Baka du secteur de l'UFA 10 052 sont extrêmement démunies et vivent dans un environnement marqué par une quasi inexistence des infrastructures sociales ;
- Les enfants Baka ont des difficultés pour accéder à l'éducation.

Durant l'exploitation de l'UFA 10 052, il sera question pour la SFIL de garantir le respect des droits des populations autochtones Baka et de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

De façon spécifique, les objectifs visés sont :

- 1- Minimiser les impacts négatifs de l'exploitation forestière sur les populations Baka vivant à l'intérieur ou à la périphérie de l'UFA 10 052 ;
- 2- Protéger les Hautes Valeurs pour la Conservation se trouvant dans l'UFA ;
- 3- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations Baka installées à l'intérieur et autour de l'UFA 10 052 et faciliter l'accès à l'éducation pour les enfants Baka en âge scolaire.

Il ne s'agit nullement de modifier le mode de vie de ces populations mais, de les aider à réaliser leurs propres aspirations selon le modèle qui leur convient. Pour cela, il faudra définir les actions à mener, les responsables directement impliqués dans la mise en œuvre de ces actions.

8- STRATEGIE, MECANISMES DE FINANCEMENT ET SUIVI

Pour chaque objectif, il a été défini la stratégie, les mécanismes de financement, le suivi et les mesures de compensation en cas de destruction des HVC.

8-1. OBJECTIF 1

Minimiser les impacts négatifs de l'exploitation forestière sur les populations Baka vivant à l'intérieur ou à la périphérie de l'UFA 10 052.

8-1-1. Stratégie

La quasi totalité des activités à réaliser pour atteindre cet objectif engagent la responsabilité de l'entreprise. Plusieurs approches seront donc utilisées :

- Mettre en œuvre les mesures recommandées dans l'étude d'impact environnemental de l'UFA 10 052 ;
- Appliquer les techniques d'exploitation à faible impact ;
- Impliquer les Baka dans les travaux d'aménagement notamment les inventaires multi ressources ;

- Intensifier la lutte contre le braconnage en mettant en œuvre toutes les mesures prévues dans le programme de surveillance de l'UFA 10 052 ;

Quant aux ressources humaines nécessaires, le Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement sera chargé de suivre la mise en œuvre de toutes les mesures et activités prescrites dans le plan de gestion environnemental de l'UFA. Le personnel du chantier assurera la mise en œuvre des prescriptions d'exploitation à faible impact. L'administration forestière pourra intervenir dans des actions de répression notamment la lutte contre le braconnage.

8-1-2. Mécanismes de financement

Toutes les activités visant à minimiser les impacts négatifs de l'exploitation forestière sur les populations Baka vivant à l'intérieur ou à la périphérie de l'UFA 10 052 seront financées par les fonds propres de l'entreprise.

8-1-3. Suivi

Le suivi opérationnel des diverses activités sera effectué par différents responsables de l'entreprise.

Le suivi stratégique sera assuré par Le Responsable du Programme social en collaboration avec l'Aménagiste, le Responsable Hygiène Sécurité et environnement et le Responsable du suivi. Sur la base des analyses issues des données du suivi opérationnel, des propositions seront faites à la direction générale pour améliorer certaines actions mises en place antérieurement.

8-2. OBJECTIF 2

Protéger les Hautes Valeurs pour la Conservation se trouvant dans l'UFA ;

8-2-1. Stratégie

Les Hautes Valeurs pour la Conservation ayant été identifiées et cartographiées, l'approche de gestion par Assiette Annuelle de Coupe sera adoptée. En effet, lors des inventaires multi ressources, toutes les HVC seront identifiées et cartographiées. La dernière étape consistera à faire un marquage sur le terrain de manière participative.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les mesures mises en place pour minimiser les impacts négatifs de l'exploitation forestière sur l'environnement et sur les populations autochtones Baka contribuent également à protéger leurs HVC.

L'équipe de prospection, le personnel du chantier, l'aménagiste, le Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement et le responsable du suivi seront impliqués à divers niveaux dans la réalisation des activités visant à atteindre l'objectif visé.

8-2-2. Mécanismes de financement

Comme dans le cas précédent, toutes les activités liées à la gestion des HVC des populations autochtones Baka seront financées par les fonds propres de l'entreprise.

8-2-3. Suivi

Le suivi opérationnel des diverses activités sera effectué par différents responsables de l'entreprise.

Le suivi stratégique sera assuré par Le Responsable du Programme social en collaboration avec l'Aménagiste, le Responsable Hygiène Sécurité et environnement et le Responsable du suivi. Sur la base des analyses issues des données du suivi opérationnel, des propositions seront faites à la direction générale pour améliorer certaines actions mises en place antérieurement.

8-2-4. Mesures de compensation en cas de destruction des HVC

L'identification des HVC présentes dans l'UFA 10 052 a été faite ; les menaces ont été identifiées et les mesures de gestion conséquentes ont été mises en place. Malgré toutes ces dispositions, certaines HVC ne peuvent ne pas être affectées lors des opérations d'exploitation forestière. C'est le cas par exemple de certains arbres à chenilles tels que l'Ayous et le Sappeli qui sont également prisés par le concessionnaire. D'autres HVC telles que les ignames sauvages peuvent aussi être détruites pendant les opérations d'extraction du bois. Pour compenser ces pertes et appuyer le développement des populations Baka riveraines de l'UFA 10 052, la SFIL mettra chaque année (à partir de 2011) à la disposition des populations Baka un montant de 1 500 000 FCFA. Les actions à réalisées seront définies par les populations Baka elles-mêmes et s'inscriront dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de vie et de la facilitation de l'accès à l'éducation pour les enfants Baka en âge scolaire.

En cas de destruction de certaines HVC notamment les tombeaux et les sites d'intérêt culturel, un arrangement à l'amiable sera trouvé entre la SFIL et les populations Baka concernées, en présence en présence d'une ONG et/ou de l'administration.

8-3. OBJECTIF 3

Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations Baka installées à l'intérieur et autour de l'UFA 10 052 et faciliter l'accès à l'éducation pour les enfants Baka en âge scolaire.

8-3-1. Stratégie

Pour atteindre cet objectif, une convention de partenariat sera signée entre les SFIL et la Communauté des Sœur de Saint Paul de Chartres de Mindourou. Cette communauté a un dispensaire et on y trouve en son sein, une Sœur qui travaille avec les populations Baka depuis plus de 15 ans. Les activités ciblées par les populations Baka elles-mêmes seront menées sur le terrain par cette communauté des Soeurs.

Chaque année, un plan annuel de travail sera élaboré avec les bénéficiaires en tenant compte de l'enveloppe disponible. Il précisera les activités prioritaires, les indicateurs, les vérificateurs, les responsables chargés de mener les activités.

8-3-2. Mécanismes de financement

Le Montant alloué aux activités devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations Baka, à la facilitation de l'accès à l'éducation pour les enfants Baka en âge scolaire et à la compensation des HVC détruites a été fixé à 1 500 000 FCFA par an à partir de 2011. Exceptionnellement pour l'année 2010, ce montant a été fixé à 6 040 000 FCFA (voir en annexe le plan annuel de travail pour 2010). Ces fonds qui seront dégagés par l'entreprise proviendront de la vente du bois.

8-3-3. Suivi

Le suivi opérationnel de ces activités sera effectué par la Communauté des Sœurs de Saint Paul de Chartres et le Responsable du Programme social de la SFIL. Le suivi stratégique sera assuré par toutes les parties prenantes y compris les bénéficiaires.

9- PROCEDURE VISANT A OBTENIR LE CONSENTEMENT DES POPULATIONS BAKA INSTALLEES A L'INTERIEUR ET AUTOUR DE L'UFA 10 052

9-1. NOTION DE CONSENTEMENT

Selon la conception européenne, le consentement est un acte définitif qui représente un accord établi à un moment précis et qui se trouve codifié dans un document signé. Dans le bassin du Congo, le consentement se traduit en général, par une relation permanente d'échange sujette à révision et renégociation, et dont la validité repose sur la satisfaction mutuelle des parties. Cette relation est basée sur la confiance mutuelle.

9-2. ACTIONS À MENER

Pour obtenir le consentement des communautés Baka riveraines de l'UFA 10 052, la SFIL devra :

- Fournir toutes les informations relatives à la gestion du massif forestier aux populations autochtones Baka ;
- Expliquer aux communautés Baka ce qui relève des obligations légales (Payement de la RFA, Respect des prescriptions du plan d'aménagement...) et les actions qui doivent relever de la négociation entre le concessionnaire et ces populations ;
- Identifier et cartographier les Hautes Valeurs pour la Conservation des communautés Baka riveraines de l'UFA et mettre en œuvre les mesures de gestion élaborée de manière participative ;
- Mettre en œuvre les mesures de compensation prévues par l'entreprise pour la destruction de certaines Hautes Valeurs pour la Conservation ;

- Mettre en œuvre toutes les mesures visant à minimiser l'impact de l'exploitation forestières sur ces populations ;
- Réaliser toutes les activités prévues dans le plan annuel de travail dans le cadre de la Convention avec la Communauté des Sœurs de Saint Paul de Chartres de Mindourou ;

La traduction du consentement des communautés Baka riveraines de l'UFA 10 052 sera marquée à la fois par la signature d'un protocole d'accord et par une célébration mémorable entre la SFIL et les différentes communautés.

10. CONCLUSION

L'Etat des lieux des populations autochtones Baka installés à l'intérieur et autour de l'UFA 10 052, fait de manière exhaustive, a permis d'adapter la vision globale du GDC par rapport à la problématique Baka, à leur contexte particulier. La politique d'intervention qui a été mise en place se veut donc réaliste. Elle vise trois objectifs à savoir :

- Minimiser les impacts négatifs de l'exploitation forestière sur les populations Baka vivant à l'intérieur ou à la périphérie de l'UFA 10 052 ;
- Protéger les Hautes Valeurs pour la Conservation se trouvant dans l'UFA ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations Baka installées à l'intérieur et autour de l'UFA 10 052 et faciliter l'accès à l'éducation pour les enfants Baka en âge scolaire.

Les deux premiers objectifs, même s'ils peuvent présenter quelques spécificités par rapport aux Baka, s'inscrivent dans le cadre général de l'exploitation forestière à impact réduit et de la préservation des Hautes Valeurs pour la Conservation. Des sessions de formation et de recyclage seront ainsi organisées au bénéfice du personnel impliqué dans les travaux d'inventaire et d'exploitation afin d'obtenir les résultats escomptés.

Quant au troisième objectif, il rentre dans le cadre général des mesures de compensation en cas de destruction des HVC de ces populations Baka et de l'appui à leur développement. Bien que toutes les dispositions soient prises au niveau de l'équipe d'exploitation pour la préservation de ces HVC, il peut arriver que certaines soient détruites parce qu'il n'y avait aucune solution pour les éviter. La somme de 1 500 000 FCFA qui sera mise chaque année à la disposition des populations autochtones Baka riveraines de l'UFA 10 052, permettra d'appuyer les activités qu'elles auront elles-mêmes choisies. Une évaluation du partenariat avec la Communauté des Sœurs de Saint Paul de Chartres sera faite pour voir l'état de mise en œuvre des activités programmées en 2010 et décider de la conduite à tenir.

Toutes les autres initiatives externes pouvant permettre de renforcer les actions entreprises par la SFIL seront les bienvenues. Elles seront intégrées dans les différents axes d'interventions identifiés dans le document stratégique.